

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2013

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 26 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 20 mars 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, adjoint au maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,

M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, adjoints au maire,

M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, pouvoir donné à M. Jean EROUKHMANOFF

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT

M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Françoise DUSSUD

Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Julien WEIL

Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbations des précédents comptes rendus

M. le Maire : Avez-vous des observations sur le compte rendu du 30 janvier ?

M. CLERC RENAUD : Je souhaite préciser que j'étais bien présent à ce Conseil.

M. le Maire : Très bien, nous vous notons comme présent.

Mme OSMONT : La transcription de mes propos en page 24 est fautive, je voudrais qu'ils soient rectifiés comme suit :

« J'ai été surprise de ne retrouver aucune trace de cette structure dans le texte qui est soumis au vote ».
« Aux questions que nous avons pu poser, nous avons reçu par courriel une réponse de M. le Maire évoquant un oubli de l'administration ».

Mme PALLIERE : J'ai une remarque non pas sur la forme mais sur le fond. Il est écrit que ce n'est pas l'adjoint qui donne des congés et que j'ai donné des petits avantages au personnel. Je souhaite simplement dire que ce n'est pas vrai du tout. Je ne suis pas contente de le voir écrit, encore moins que de l'avoir entendu.

M. le Maire : Nous pouvons l'enlever si vous le souhaitez, Mme PALLIERE.

Mme PALLIERE : Non, vous pouvez le laisser mais je souhaitais exprimer mon mécontentement.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du 30 janvier 2013.

M. le Maire : Passons au compte rendu du 13 février.

Mme PALLIERE : Ma remarque porte toujours sur le fond. Nous nous interrogeons sur l'organisation actuelle de la vie municipale. A ce jour, aucune commission ne s'est tenue. Nous nous demandons quand les nouvelles commissions seront réinstallées. J'ai posé la question mais je n'ai pas obtenu de réponse.

M. le Maire : Nous allons en parler tout de suite.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du 13 février 2013.

M. le Maire : Mes chers collègues, suite à la naissance d'un groupe nouveau au sein du Conseil Municipal et à la volonté de la majorité que tout le monde puisse participer à l'ensemble des commissions, nous avons préparé de nouvelles commissions. Mme TOUATI, excellente juriste, nous avait fait remarquer qu'il existait de la jurisprudence. Nous avons donc, comme il était convenu, décidé de rester sur les anciennes commissions et de saisir le Ministre de l'Intérieur et le Préfet. Je les ai saisis dès le lendemain du 6 février.

Notre courrier, arrivé le 18 février, a été enregistré le 7 mars au Cabinet du Ministre. Un projet de réponse a été établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et se trouve sur le bureau du Ministre depuis le 14 mars. Nous devrions donc recevoir cette réponse dans quelques jours. Lorsque j'en disposerai, je vous en ferai naturellement part.

Pour l'instant, nous sommes toujours sur la même configuration. L'ensemble des commissions a été réuni le 19 mars dernier pour préparer le Conseil Municipal, étudier le budget et les autres points à l'ordre du jour.

Je rappelle que pour le 19 mars, nous avons envoyé à tous les Conseillers Municipaux l'ensemble des documents, en particulier budgétaires. 326 pages ont été transmises par courriel ou déposées dans les boîtes aux lettres de ceux qui n'aiment pas l'informatique.

Pour aujourd'hui, le 26 mars, un document de 468 pages d'informations a été envoyé, permettant aux uns et aux autres d'être le mieux informé possible. Cela n'empêchera pas naturellement de poser toutes les questions possibles.

La réponse à votre question, Mme PALLIERE, est que pour l'instant nous sommes sous le régime des anciennes commissions. Dès que nous aurons la réponse du Ministre, nous l'étudierons et nous vous la transmettrons afin de nous mettre en bon ordre de marche, après les désordres occasionnés. Malgré tout, l'ensemble vit.

Mme TOUATI : Je comprends très bien que les modifications qui sont intervenues au Conseil Municipal aient pu avoir des répercussions sur l'organisation pratique. Cependant, je ne vois pas quelle aurait été l'illégalité à ce que l'ensemble des commissions se réunisse deux fois, avec à chaque fois 25 points à l'ordre du jour. Cela aurait été suffisant. D'ailleurs, ce soir, nous avons un Conseil Municipal de 22 points si je ne compte pas les questions diverses.

Je veux bien comprendre aussi qu'il y a eu un changement d'adjoint aux finances. C'était quand même un peu surréaliste de préparer le Conseil Municipal relatif au vote du budget primitif, qui est un acte essentiel, sans avoir pratiquement aucun chiffre.

M. le Maire : J'ai pris soin de vous rappeler que vous avez reçu 326 pages. Parmi celles-ci figure le document budgétaire traditionnel tel qu'il a été élaboré en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012. Nous avons suivi la même logique depuis 5 ans car elle était bonne, il n'y avait aucune raison d'en changer. Vous disposiez donc de l'ensemble des chiffres. Quant au budget primitif, c'est un document de 3 à 400 pages que vous avez reçu.

Vous disposiez de la même présentation chiffrée que les autres années. Le document de 14 pages que nous avons préparé avec l'adjoint chargé des finances et avec le nouveau directeur des finances suit la même logique. Les documents qui avaient été préparés excellemment par M. MONTAGNON ont été excellemment préparés par M. EROUKHMANOFF, toujours sous mon autorité.

Mme TOUATI : J'ai imprimé tout ce qui m'a été envoyé, ce qui représente beaucoup de pages mais pas 300. Peut-être des ratés se sont-ils produits. De plus, il manquait vraiment des éléments puisque certains nous ont été fournis en commission, comme la liste des subventions accordées aux associations.

M. le Maire : Il peut y avoir de temps en temps un document qui manque, ce n'est pas dramatique. Nous vous l'avons envoyé par la suite.

Mme ARTHUR : Nous ne sommes pas des spécialistes des finances locales, nous sommes des élus locaux. D'habitude, en commission finances, nous recevions une note de synthèse répertoriant les grandes tendances, les dépenses, les recettes, le fonctionnement, les investissements, les évolutions... J'ai bien conscience que les défections de votre majorité, dont celle de l'Adjoint aux Finances, n'arrangent pas la situation en plein débat budgétaire. Avant, nous recevions tout de même plusieurs pages d'explications.

M. le Maire : Mme ARTHUR, vous avez reçu les 14 pages, comme celles de M. MONTAGNON les autres années.

Mme ARTHUR : M. le Maire, je vous assure qu'en commission, présidée par M. EROUKHMANOFF, nous n'avons pas obtenu de réponses à nos questions, ou très peu.

M. le Maire : Mme TOUATI vient de nous dire qu'il y avait 25 points de plus à l'ordre du jour de la commission du fait d'un examen budget par budget. Chaque responsable adjoint ou chaque chef de service qui était présent a pu présenter l'ensemble des éléments.

Vous disposiez du même document les autres années. Peut-être M. MONTAGNON le détaillait-il différemment. L'adjoint a changé, la manière d'être également. Je pense qu'il a très bien débuté et il a pris le dossier à bras-le-corps.

M. MAHEROU : Nous ne disposions pas de tous les documents. Par exemple, nous avons reçu le budget informatique pendant la réunion, tout comme les subventions.

M. le Maire : Les autres années, vous receviez le budget général et le détail arrivait ensuite, vous le savez très bien.

1. Vote du budget primitif 2013 de la Ville

M. EROUKHMANOFF :

Les orientations budgétaires qui vous ont été présentées le 30 janvier, vous ont dessiné les grandes lignes du Budget primitif que nous vous proposons aujourd'hui.

Les perspectives envisagées restent indissociables des contextes politique et économique qui seront ceux de 2013, ceux tracés par le gouvernement Ayrault. En effet, suivre les obligations du « pacte de stabilité et de croissance » mis en place après le traité de Maastricht, en ne dépassant pas 3% du PIB comme déficit, réactualisé à 3,5% aujourd'hui, et le réaliser sans croissance, c'était aboutir à la décision annoncée de, je cite « la stabilisation en valeur, de l'enveloppe des concours financiers de l'état aux collectivités locales pour 2013 ». En face il fallait trouver des solutions pour les promesses, et les chômeurs dont le nombre augmente mois après mois. C'est ainsi que le gouvernement s'est orienté vers la politique du « toujours plus » : « plus d'efforts pour les uns, plus d'aides pour les autres ».

Les conséquences au plan de notre ville vont être très lourdes :

- Ainsi, le transfert de compétences et les responsabilités des communes vont s'accroître, sans transfert de moyens comme contrepartie. La réforme sur les rythmes scolaires en est un exemple.

- En outre, on constate l'accroissement des pénalités pour délit de ville attrayante. Ainsi l'Etat a-t-il créé la DDU (dotation de développement urbain) et la DSU (dotation de solidarité urbaine) qui vont permettre de surtaxer des communes où vivent trop de hauts revenus, même si la ville n'en profite en rien et si les taxes, mises en place pour compenser la diminution des aides de l'Etat, touchent aussi la population très modeste qui y vit. Ainsi le fonds de péréquation poursuit-il son inexorable ascension en ponctionnant les caisses de nos villes, qui sont celles des administrés.

- Ensuite, tout ceci reste indépendant du désengagement de l'Etat à l'égard de nos villes, puisque la dotation globale de fonctionnement qui doit aider nos communes dans leurs obligations, cette DGF baisse encore cette année.

- En supplément, la loi SRU va pénaliser les municipalités où il existe moins de 25% de logements sociaux, même si aucun bailleur social n'est tenté d'investir dans ces villes dites « riches » puisqu'un logement social construit coûte aussi cher que deux appartements bâtis à quelques kms, et que devant l'immensité des besoins il est légitime de construire en priorité le plus de logements possibles.

Au plan économique maintenant quel va être le contexte ?

- D'abord, l'augmentation des impôts pour notre population ne va pas avoir tendance à la faire consommer plus. De la même manière, l'absence de croissance pour les entreprises ne va améliorer la CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. D'où une perte de recettes dans ces deux domaines.

- Ensuite, frilosité et attentisme devraient faire diminuer pour la quatrième année consécutive les droits de mutation, ces recettes dont bénéficie la ville lors des ventes de biens immobiliers.

- Enfin, la croissance sera inexistante avec comme corollaire une augmentation du nombre de saint-mandéens en situation vulnérable puisque notre ville atteindra 10% de chômeurs ce qui exigera une présence plus forte de notre CCAS pour les écouter et les aider.

Voilà comment nous pouvons résumer les facteurs dont nous ne pouvons faire abstraction lors de l'élaboration du budget. Leur impact se traduira donc par :

- tout d'abord la fonte des recettes :

■ avec la baisse pour la quatrième année consécutive de la dotation globale de fonctionnement, donc de l'aide financière que l'Etat verse aux communes en contrepartie des compétences qu'il exige d'elles ;

■ avec la baisse pour la quatrième année consécutive des droits de mutation que récolte la commune lors de la vente des appartements et autres biens immobiliers ;

- la seconde conséquence sera l'étau fiscal qui se resserre :

■ avec l'augmentation inédite de la hausse des impôts réclamés aux villes dites riches avec cette dénomination de « fonds de péréquation », qui est en hausse de 140% !

■ avec la loi SRU qui taxe les villes possédant moins de 25% de logements sociaux et nous a contraints à investir 1.156.000€ dont 710.000€ dans l'équipement de ces logements. Un investissement bien lourd en période de crise et qui aurait dû être imputé aux bailleurs sociaux qui vont louer ces appartements ;

Mais en plus de cette quadrature complexe, un dernier cataclysme vient d'apparaître, qui est celui des villes dont les compétences financières ne pouvaient rivaliser avec celles des trusts bancaires, et qui se traduit par une espèce de Tchernobyl financier dont le nuage toxique vient de se positionner au-dessus de la commune.

Ce nuage il est temps d'arrêter de l'observer avec fascination.

Pour être plus précis, de quoi s'agit-il ?

Nous nous trouvons actuellement soumis aux remboursements de 16 emprunts correspondant à une somme de 21.914.000 euros.

Pour 62,4% de la dette, nous avons choisi un taux fixe élevé, contre un taux variable capé c'est-à-dire un taux faible modulable mais bloqué en cas de hausse. Ceci nous fait perdre près de 1 point par rapport à ce qu'on aurait dû obtenir ; sur 14 ans c'est regrettable mais aucune action ne peut être envisagée, aucun dérapage tragique non plus.

Ensuite, nous avons des emprunts dits structurés, un peu comme les réacteurs nucléaires 1^{ère} 2^{ème} ou 3^{ème} génération. Ils conservent un point commun ils sont tous toxiques, on en a pour 37,6%. Les pires, les « produits de change » représentent 12,3% de notre dette ! Trois fois plus que la moyenne des collectivités de notre strate ! Ce sont de petits Fukushimas, leur système est simple : nous avons 2.532.000€ qui dépendent du change franc suisse contre euro, c'est-à-dire que si l'euro vaut plus que 1,44 franc suisse nous sommes tributaires d'un taux de 3,35% ; à l'inverse si l'euro baisse (je rappelle que les suisses ont moins de 3% de chômeurs, qu'au dernier trimestre ils ont affiché une croissance de 0,6%) nous deviendrons victimes d'une double peine : d'abord on passe de 3,35% à 4,85% mais en outre, la deuxième punition est lourde on passe de la fission à la fusion, on ajoute la moitié de la différence entre 1,44 et le nouveau change, aujourd'hui 1,22, puisque l'euro a baissé à 1,22. Donc le nouveau taux devient : 4,85% + la moitié de (1,44-1,22)%=4,85% +11%. En fait le 11% est minoré puisqu'on le divise par le taux de change : 1,22, ce qui nous fait 13,85% !

13,85% aujourd'hui ! Combien demain ?

Or nos gouvernements avaient tendance à trouver l'euro un peu fort si nous voulions exporter, en outre les marchés ont attaqué à plusieurs reprises l'euro contre le franc suisse, qu'arrivera-t-il lorsqu'ils y parviendront ? La vraisemblance voudrait qu'on dévalue encore l'euro par rapport au franc suisse. La fête n'est donc pas finie ! Or si nous voulons racheter l'emprunt de 2.532.000€ nous devons verser une soulte de 3.400.000€ ! Donc payer 5.932.000€ !

Voilà pourquoi il est hors de question de ne rien faire.

La banque DEXIA, qui nous a concocté ce « produit », est aussi à l'origine d'autres petites merveilles dont un emprunt de pente qui là encore ne penche pas du bon coté pour nous et un produit à barrière que nos financiers ont adopté en 2007.

Vous comprendrez que le maire et moi-même, ayons décidé de tout faire pour nous débarrasser de ces emprunts hautement toxiques. Nous avons décidé de porter l'affaire devant les tribunaux et contester sur trois plans notre engagement :

- l'absence de TEG sur les documents (comme l'a argumenté la Seine-Saint-Denis qui a eu gain de cause) ;*
- l'absence je cite « d'informations exactes, claires et non trompeuses sur les emprunts et les risques y afférents », ce qui est contraire au Code monétaire et financier et à son article L533 que je viens de citer ;*
- l'incapacité d'une petite ville de 20 000 habitants à prendre une décision éclairée par faute de compétence (je fais référence à l'article 314-4 du « Règlement général de l'autorité des marchés » qui exige que l'organisme financier vérifie la capacité juridique de l'emprunteur) ;*

Comme vous le voyez, loin de moi l'idée d'attendre 5 ans pour dessiner l'esquisse de l'ébauche d'une solution. Pourquoi ce grand sommeil de 5 ans alors que, possédant 4 fois plus d'emprunts toxiques que la moyenne de l'ensemble des collectivités, nous aurions dû être 4 fois plus réactifs dans nos décisions et ne pas avoir attendu qu'une centaine de communes aient déjà décidé de porter plainte ?

Bien sûr le Conseil général de la Seine-Saint-Denis n'a reçu l'avis du TGI de Nanterre que le 8 février 2013.

Mais nous avons le tribunal de Milan qui a condamné le 19 décembre dernier 4 banques clonées sur DEXIA et surtout le 22 mars 2011 le Bundesgerichtshof qui rend un arrêt contre un swap toxique !

Pourquoi cette longue méditation sur le temps qui passe, et avoir fermé les yeux sur les intérêts qui ont commencé à nous saigner le 1^{er} janvier 2013 ?

L'année 2013 doit signer la fin des emprunts structurés pour notre ville.

Je vous rassure, malgré cette situation particulièrement lourde, notre équipe municipale a décidé de poursuivre l'ensemble des prestations offertes par les différents services de la mairie, même si, dans cette période de crise un effort sera demandé à chacune de ses branches pour contracter les dépenses. Je profite de cette annonce pour remercier l'ensemble des chefs de service et des personnels qui ont compris l'importance de notre démarche, qui ont participé à la réflexion, et ont permis d'obtenir les résultats que je vais vous commenter. Je tiens particulièrement à saluer l'aide de grande qualité que m'a apporté M. Geoffrey Lévy.

Passons maintenant au budget proprement dit :

Cette année le budget va être de 46,9 millions d'euros dont 40,2 millions en fonctionnement et 6,7 millions d'investissement, un emprunt d'équilibre sera nécessaire pour un montant de 850.000€.

En section de fonctionnement pour les dépenses, il est à noter l'effort qui va permettre de diminuer de 2,2% leur montant.

Les charges à caractère général passent au-dessous de 10 millions, il s'agit de la troisième année consécutive de baisse, particulièrement conséquente cette fois-ci puisqu'elle s'élève à 3,9%.

La première ligne paragraphe 60, concerne la restauration scolaire et des crèches, les séjours en centre de loisirs, les transports y afférents. La diminution des prestations vient de la fermeture d'une classe à Tillion et d'une autre à P. Bert ; le budget utilisé en 2012 n'a pas été supérieur à 3 millions d'euros mais fut de 2.874.000€. Une baisse des fournitures d'entretien, de voirie et des petits équipements est aussi à noter. La ligne « autres fournitures » concerne les frais d'état civil, les fournitures de bureau, et les vêtements de travail.

Au paragraphe 61, les contrats concernent les ordures ménagères financées intégralement par les contribuables saint-mandéens. Pour les locations il s'agit des laveuses, balayeuses, des terrains de sport, et du gros matériel pour photocopies. Pour le reste, maintenance, primes d'assurance et les autres charges, vont diminuer. Une réflexion scrupuleuse des services pour optimiser l'utilisation du matériel mis à leur disposition va entraîner une baisse de 4,76% sur ces postes.

Le paragraphe 62 concerne des dépenses incontournables mais réductibles.

Malgré tout en matière d'honoraires et rémunérations, les cabinets de recrutement me semblent indispensables, preuve en est de notre nouvelle recrue de qualité M. Geoffrey Lévy. Les actions en faveur de la dette vont nécessiter une augmentation des dépenses mais celle-ci sera récupérée après la renégociation des emprunts, on compte 6.000€ pour le contentieux hors expertise, greffe, huissier (le coût est de 170€/h HT).

Les projets des services techniques exigent aussi la réflexion de bureaux d'études avant de prévoir les appels d'offres.

La « maison pour tous » est aussi concernée par les dépenses de la première ligne, mais les recettes sont équivalentes aux dépenses.

La ligne des fêtes et cérémonies qui comprend la pose et dépose des illuminations de Noël nous coûtent 98.000€. Les catalogues et publications (frais liés au BMO, au PSM et au guide culturel) correspondent à près de 170.000€ de dépense.

Pour la ligne reflétant les impôts et taxes foncières nous payons près de 90.000€ car nous ne sommes pas exempts de ces prélèvements.

Pour le Chapitre Charges de personnel

Les dépenses de personnel représenteront 46% de nos dépenses de fonctionnement en 2013. Une somme de 18.048.449 € sera inscrite au chapitre budgétaire globalisant ces charges, soit une hausse de 2,46% par rapport au budget primitif de l'année 2012.

Cette augmentation maîtrisée de notre masse salariale s'explique par l'impact de certaines décisions gouvernementales. Elles concernent, principalement, la revalorisation du SMIC et la hausse des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le 1% d'ancienneté par année indépendant du SMIC, la nécessité de recruter des agents avec des compétences spécifiques, le taux de vacance de postes moins élevé que l'année précédente, possible conséquence de la journée de carence.

L'incidence des avancements à l'ancienneté sur la masse salariale est plus importante que le remplacement des fonctionnaires partis en retraite par de jeunes fonctionnaires dont le salaire de départ est plus faible.

Enfin, il est prévu que la mise en place d'un programme d'accès à l'emploi titulaire de nos agents actuellement non titulaires se traduise par un coût salarial dès 2013. Le changement de situation statutaire des agents concernés prévoit, en effet, une reprise d'ancienneté et la mise en place d'un déroulement de carrière qui ont un coût pour l'employeur.

En réponse à ces facteurs haussiers, des efforts ont été demandés aux services afin de permettre à la collectivité de contenir la hausse de sa masse salariale.

Une réflexion partagée sur les ratios ressources mobilisées / services rendus à la population et sur les remplacements des agents partant en retraite permettra de freiner l'augmentation de nos dépenses dès 2013. Toutefois, il n'est pas prévu de remise en cause de services publics locaux mais uniquement d'optimiser la gestion de nos ressources humaines.

Pour le chapitre 014 « Atténuation de produits », sont comptabilisées les nouveaux impôts évoqués auparavant : FNGIR et fonds de péréquation : 4.118.000 €

Charges de gestion courante :

Indemnités (des élus) 205 000 €

Cotisations de retraite 17 000 €

Formation 6 000 €

Créances admises en non-valeur 10 000 €

Service d'incendie 450 000 €

Indemnités de logement aux instituteurs 600 €

Autres contributions obligatoires 237 249 €

Caisse des Ecoles 516 000 €

CCAS : 785 737 €

Subventions de fonctionnement aux associations et autres 555 902 €

Charges diverses de la gestion courante : (AGED, garde d'enfants) 168 900 €

La quasi-totalité des crédits de ce chapitre n'augmente pas ou peu. Seule l'allocation de garde d'enfant à domicile (compte 658) est en augmentation importante. L'inscription sur ce poste est supérieure de 8,1% par rapport aux dépenses 2012. Elle tient compte de l'augmentation des demandes pour les parents ayant recours à ce mode de garde.

Chapitre 66 – Charges financières

1 420 600,00 € (993 063 € en 2012 soit +43,1%)

Les frais financiers subissent une hausse importante. Elle est liée principalement à l'un des emprunts Dexia dont je vous ai parlé tout à l'heure, classé « hors charte Gissler », Gissler étant le financier qui a défini les emprunts à risque et, au-delà du normal, ce qu'on pourrait appeler les EFNI, les Emprunts Flottants Non Identifiables par les petites communes comme la nôtre. Ainsi depuis le 1^{er} janvier de cette année, nous sommes entrés en phase variable. Le coupon 2013 s'élève ainsi à 395 337 euros (taux de 14,68 %) soit 300 000 euros de plus que le coupon 2012.

Les deux emprunts contre lesquels nous nous battons, représentent actuellement un encours de 4 932 000 euros à extinction 2028 – 2032.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

1 177 505 € (1 135 655 € en 2012)

Ce chapitre, en légère hausse, est composé principalement des reversements de recettes au délégataire Q-Park. La hausse des dépenses est donc compensée par une hausse identique des ressources.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement, d'un montant total de 40 200 629 €, sont ventilées ainsi :

ATTENUATION DE CHARGES : (indemnités journalières pour agents malades : 200.000 € en recettes réelles)

170 000 €

REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS

4 649 974 €

DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

26 335 852 €

Dont impôts locaux

22 684 232 €

Dont taxe enlèvement O.M.

1 661 520 €

Dont Autres impôts et taxes (droits de voirie)

390 100 €

Dont taxe additionnelle aux droits de mutation

1 600 000 €

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

8 355 503 €

Dont dotations forfaitaires

6 232 951 €

Dont compensations Taxes habitation et foncières (exonérations de l'état qui rembourse les villes)

407 956 €

Dont participation C.A.F. (pour l'enfance)

1 570 000 €

Dont divers

144 596 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (revenus des immeubles Michelet, Bertaud, parking Pasteur)

404 400 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

9 900 €

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

275 000 €

Total

40 200 629 €

2,2% par rapport à 2012

L'imposition locale

22 611 377 € (22 006 228 € en 2012 soit + 3,1%).

Malgré une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, l'effet ciseau engendré par la baisse de certaines recettes (baisse de la dotation globale de fonctionnement, baisse des dotations de compensations) cumulée à la hausse de dépenses incompressibles (masse salariale) ou difficilement maîtrisables (frais financiers, et augmentation du fonds de péréquation) a imposé une légère hausse des taux. Elle se limitera donc cette année à une hausse indifférenciée de 1% sur les taxes d'habitation et foncières, y compris la cotisation foncière des entreprises.

*La Dotation Globale de Fonctionnement
6 232 951 € (6 440 000 € en 2012 soit - 3,2%).*

L'essentiel de la diminution de la dotation forfaitaire est liée à la baisse de la part « complément de garantie ». Cette baisse résulte de la décision, qui s'applique au niveau national depuis 2009, de financer par écrêtement du complément de garantie une part de l'accroissement naturel des besoins de financement de la DGF lié à l'accroissement de la population, au développement de la coopération intercommunale et au choix politique de favoriser la péréquation.

*Les redevances
4 649 974 € (4 443 501 € en 2012 soit + 4,6%)*

Ce chapitre concerne les prestations et services facturés par la Ville.

On constate des hausses de recettes dans les secteurs suivants :

Sur le stationnement : les nouveaux moyens de paiement mis à disposition des usagers (CB, SMS) facilitent le recouvrement des recettes de stationnement.

Sur la voirie : hausse mesurée des droits d'occupation du domaine public.

La famille : la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire, des centres de loisirs et l'augmentation des heures facturées en crèche permettent l'inscription de recettes supplémentaires par rapport à 2012. L'estimation demeure toutefois prudente.

*La taxe additionnelle aux droits de mutations
1 600 000 € (1 900 000 € en 2012 soit - 15,8%).*

Cette taxe constitue pour les collectivités une recette très volatile. Le marché immobilier actuel a tendance à pousser les acquéreurs potentiels à un certain « attentisme ». L'inscription est donc réalisée avec précaution. En effet, il convient de ne pas faire reposer l'équilibre budgétaire sur des recettes susceptibles de varier fortement.

Les reprises de provisions

La première reprise correspond à une somme de 175 000 € qui avait été provisionnée en vue de l'augmentation des dépenses de péréquation. Ces dépenses ayant effectivement augmenté, il y a lieu de reprendre la somme provisionnée. La deuxième reprise est une diminution de 100 000 euros d'une provision existante concernant l'emprunt structuré basé sur l'écart euro / franc suisse. La provision demeure à hauteur de 200 000 euros ; montant jugé amplement suffisant par le cabinet Finance Active.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement, d'un montant total de 6 704 683.00 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles

BP 2013

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

0 €

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

1 353 144 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

245 310 €

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

1 176 000 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1 481 889 €

IMMOBILISATIONS EN COURS

2 448 340 €

Total

6 704 683 €

-9,6% par rapport à 2012

Les immobilisations incorporelles : 245 310,00 €

En hausse, ce chapitre contient les indispensables mises à jour des logiciels métiers ainsi que quelques études.

Programme zone d'activité I.G.N. : 20 000 €.

Etude pointe P. Bert : 5 000 €. Etude local 19 rue du Cdt Mouchotte : 20 000 €.

Audit énergétique et récupération de chaleur au Centre sportif R. Vergne : 10 000 €

Etude de voirie rue Mongenot : 10 000 €.

Concerto Opus, Licence web Arpege 24 mois, Pack office 2013 : 57 408 €.

Migration nette Ressources humaines : 51 428 €.

Les subventions d'équipement versées : 1 176 000,00 €

Ces dépenses concernent principalement le versement de surcharges foncières afin de développer le logement social sur le territoire communal (1 156 000 €). Les projets sont situés aux adresses suivantes :

Solde de la subvention pour l'opération du 85 av De Gaulle : 250 000 €.

Solde av Joffre : 406 000 €.

Cdt Mouchotte Sofilogis : 100 000 € sur 2 ans.

Cdt Mouchotte MRI : 450 000 €.

Les immobilisations corporelles : 1 481 889 € (chapitre 21)

Principaux investissements prévus.

Voirie

Acquisition de 4 cinémomètres (radars pédagogiques) : 19 000 €

Remplacement de containers à ordures ménagères : 36 000 €

Espaces verts

Remplacement d'arbres et arbustes : 27 500 €

Bâtiments communaux

Acquisition et aménagement de la salle polyvalente Pasteur : 725 000 €

D'une surface de 309 m², ce coût correspond à l'achat à Valophis de la salle, son aménagement intérieur (salle pour 205 personnes assises en configuration de réunion ou 112 assises en configuration de réception, cuisine et sanitaires) et le mobilier soit un coût très réduit de 2 216 €/m² hors mobilier.

Les immobilisations en cours : 2 248 340 € (chapitre 23)

Principaux investissements prévus.

Ecoles

Réparations cours d'écoles : 4 000 €

Réfection cour école maternelle Charles Digeon : 16 000 €

Ecole élém. Digeon – ravalement pavillon gardienne et remplacement des 76 stores : 108 500 €

Restaurant scolaire maternelle Ch. Digeon (réfection de l'office et du réfectoire) : 218 000 €

Réalisation de marquages cour école élémentaire P. Bert : 8 000 €

Ecole élémentaire P. Bert – remplacement de faux-plafonds et éclairage : 27 500 €

Ecole élémentaire P. Bert - installations de panneaux photovoltaïques : 69 000 €

Voirie

Grosses réparations de voirie suite dégradations ou gel : 272 000 €

Mise en valeur de l'entrée du parking place Ch. Digeon, côté "les Marronniers" : 80 000 €

Place de la Libération : 128 000 €

Création de 12 abaissés de trottoirs pour personnes à mobilité réduite : 215 280 €

Remise en état des peintures de 150 mâts de candélabres : 27 600 €

Installation de 18 coffrets marchés Gallieni : 133 000 €

Remplacement de 10 candélabres vétustes : 37 100 €

Travaux de génie civil (caméras vidéoprojection) : 25 000€

Espaces verts

Travaux de réaménagement du jardin Alexandra David-Néel : 100 000 €

Bâtiments communaux

Maison de la Famille - Réfection des peintures et reprise de la toiture : 57 000 €

Les Marronniers - Remaniement de la toiture : 14 000 €

Centre sportif R. Vergne (notamment parquet dans la salle multisports) : 63 000 €

Salle omnisports (notamment remaniement du désenfumage) : 60 500 €

Gymnase A. Benzoni. - réfection des sanitaires 1^{ère} tranche niveau -3 : 250 000 €

Hôtel de Ville : 190 200 € (notamment remplacement pompe à chaleur et changement du conduit de la cheminée principale)

Les recettes

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 6 704 683 €, sont ventilées ainsi :

Opérations réelles

BP 2013

Emprunts et dettes assimilées

855 179 €

Dotations, fonds divers et réserves

3 104 184 €

Subventions d'investissement reçues
328 000 €

Opérations d'ordre
Virement de la section de fonctionnement
636 169 €
Dotations aux amortissements
1 781 151 €
TOTAL
6 704 683 €
-9,6% par rapport à 2012

Les dotations, fonds divers et réserves.

Ces recettes sont essentiellement constituées par le versement du FCTVA (617 600 €) et le versement pour dépassement du plafond local de densité sur le terrain E.D.F. (2 109 000 €). Il est précisé que le versement pour dépassement du P.L.D. ne fait pas partie des recettes susceptibles de bénéficier des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat.

Les emprunts et dettes assimilées : 855 179 €

La commune est parvenue à ne pas emprunter au cours des deux exercices précédents. Cette année encore, tout a été mis en œuvre pour minimiser le recours à l'emprunt. En contractant un emprunt de 855 699 euros, le capital restant dû (C.R.D.) à la fin de l'exercice 2013 s'élèverait à 21 392 000 euros soit 939 euros par habitant. Cette donnée est à comparer avec la moyenne des communes de la strate soit 1 312 euros par habitant fin 2011 (le ratio Saint-Mandéen était alors de 1011 € / hab.).

Subventions d'investissement reçues : 328 000 €

Il s'agit principalement du produit des amendes de police qui rapportera, en 2013, 238 000 euros. Les sommes allouées doivent être utilisées soit au financement des opérations concernant les transports en commun (aménagement et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, aménagements de voirie...), soit à des opérations relevant de la circulation routière (plans de circulation, parcs de stationnement, signalisation, aménagements et travaux concourant à la sécurité routière...).

Comme vous le voyez notre budget est un budget de rigueur, pour éviter de taxer trop lourdement nos administrés.

En outre l'attentisme est relégué au placard puisqu'un contentieux contre DEXIA CREDIT LOCAL vient d'être intenté par notre ville grâce au cabinet FIDAL pour une somme de 6.000€ HT.

M. MONTAGNON : La commission Finances élargie du mardi 19 mars s'est bien mal passée. Réunir 40 personnes autour d'une table avec 50 points à l'ordre du jour ne facilite évidemment pas le travail concret. La tenue et l'organisation de cette commission furent proprement surréalistes. Saint-Mandé a réalisé une première : la présentation du budget de la ville en moins de 15 secondes, suivie d'un pseudo-vote alors qu'une partie des élus n'était même pas assis.

Rappelons que le budget de fonctionnement représente 40,2 millions d'euros en fonctionnement et 6,7 millions d'euros en investissement. Ce sont des chiffres conséquents. L'Adjoint aux Finances a sobrement conclu cette première phase : « Inutile de compter les voix, nous sommes majoritaires ».

Quant au budget des services, qui fut curieusement discuté après le budget global alors qu'il en est la conséquence, nous avons atteint des sommets : pas de chiffres dans bon nombre de cas, pas de comparaison avec l'année précédente, des chiffres partiels... Un exemple : le budget des services techniques, qui est l'un des premiers budgets de la Ville, nous a été distribué pour sa partie investissements au moment de la discussion. Pour le budget de fonctionnement de ce même service, de plusieurs millions d'euros, nous

avons eu droit à un commentaire oral de l'adjointe en charge de ce secteur. C'est tout de même un peu court, vous en conviendrez. Tout cela alors que les services ont réalisé un travail de qualité qu'il faut saluer et que le travail préparatoire était terminé aux alentours du 15 janvier, comme nous le savons tous.

Enfin, M. l'Adjoint aux Finances, nous réclamons un peu de rigueur et de respect. Nous comprenons qu'il faille un peu de temps pour se familiariser avec les chiffres mais soutenir avec entêtement que l'endettement de la Ville est de 27 millions d'euros alors que nous savons tous qu'il est de 22 millions d'euros, c'est inquiétant. De même, soutenir qu'il y a 500 places en crèche à Saint-Mandé alors que nous savons tous qu'il y en a 354 n'est pas rassurant.

Ce fut une triste soirée dont la Ville n'est pas sortie grandie, et surtout inquiétante pour l'avenir. Merci, M. le Maire. Faites en sorte que l'année utile ne devienne pas l'année futile.

Revenons au budget de la Ville. Ayant participé à l'élaboration du budget de tous les services, je ne peux que me féliciter des efforts réalisés par les responsables opérationnels. Ce budget reflète de bonnes intentions mais toutes les niches d'économies sont loin d'avoir été investiguées. Des priorités rigoureuses doivent être définies. Face à un équilibre global fragile, la politique de reprise de provisions doit refléter les risques, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Examinons maintenant dans le détail les commentaires que nous avons à faire.

Sur les charges à caractère général, nous notons un certain volontarisme dans le chapitre 0.11, qui se trouve en diminution de 3,8 %. C'est le résultat du travail avec tous les services. Je souligne simplement qu'il faudra une vigilance particulière sur le compte 6042 « Prestation de services » qui supporte la restauration scolaire. Il aurait été utile d'avoir les plus et les moins de ce compte particulièrement sensible.

En ce qui concerne les fluides, nous notons une stabilité. J'en conclus que les volumes se trouvent en diminution car il y aura probablement des augmentations de tarifs. Il aurait été nécessaire de faire figurer un tableau d'augmentation des volumes, comme l'année dernière.

L'objectif de -70 000 euros sur les fournitures est méritoire mais il devra être scrupuleusement suivi.

Nous aurions souhaité que plusieurs points soient justifiés : l'augmentation de 6,3 % des autres prestations, l'origine de la baisse de 126 000 euros (-23 %) du compte « Maintenance », la baisse de 200 000 euros du poste « Charges diverses », l'augmentation – sans doute insuffisante – des honoraires de 50 000 euros.

Nous avons souligné la probable insuffisance du budget « Avocats » si la procédure Dexia est initiée, ce qui nous paraît d'ailleurs souhaitable.

La baisse de 90 000 euros du compte « Fêtes et cérémonies » est due, me semble-t-il, à la diminution du coût d'installation et de stockage des illuminations de fin d'année. Enfin !, dirais-je, mais pourquoi a-t-on attendu si longtemps ? Y a-t-il un nouveau prestataire ? Il faudra des explications.

Le chapitre 0.12, « Frais de personnel », se trouve en progression de 2,77 %. Il absorbe une grosse partie des économies réalisées sur le chapitre 0.11. Nous ne mésestimons aucunement les difficultés à peser sur ce chapitre mais il faut bien comprendre que si nous voulons stabiliser l'appel à la fiscalité et compte tenu des nouvelles contraintes qui se profilent à l'horizon, il faudra trouver des solutions pour contenir ce poste.

A ce sujet, qu'en est-il du projet de mutualisation du service technique si âprement défendu dans de nombreux rapports par notre adjointe en charge de ce service ? Par comparaison, cette réflexion a abouti pour les services Archives et Régie du conservatoire, dont j'avais la responsabilité. Avec un peu de volonté, on peut le faire.

J'ai apprécié par ailleurs les réflexions partagées sur les ratios « ressources mobilisées par rapport aux services rendus à la population », dans le but de freiner l'augmentation de nos dépenses. M. le Maire, nous vous demandons de conduire aussi cette analyse dans votre propre entourage.

Enfin, il faut proscrire tout recrutement, même temporaire, dont le profil ne correspond pas aux besoins, surtout s'il est fait contre l'avis de l'élu, du DRH et du chef de service concernés.

A propos du chapitre 65, « Autres charges de gestion courante », j'ai conduit avant mon départ un certain nombre de réunions pour responsabiliser les associations dans une démarche d'économies. Le tableau des dépenses a été remis en séance, sans total, sans comparatif avec 2012 et sans discussion au cas par cas. Nous demandons donc à revenir en détail sur ce sujet.

Charges financières : l'augmentation de 40 % est due en grande partie à l'impact de l'emprunt toxique dont je vais reparler.

Sur les recettes de fonctionnement, je note une augmentation de 55 000 euros sur les atténuations de charges (chapitre 13). Soyons prudents sur ce poste car il s'agit de recettes extrêmement aléatoires.

Je remarque également une progression des redevances de 200 000 euros pour services rendus (chapitre 70). C'est beaucoup, il faudra piloter ça précisément pour tenir compte en cours d'année des recettes effectivement encaissées.

Vous avez indiqué un montant de 1,6 million d'euros pour les droits de mutation : ce n'est pas gagné compte tenu du blocage généralisé des transactions sur la Ville.

Pour nous, l'équilibre général du budget est problématique. Toutes ces remarques appellent à la plus grande prudence pour aborder le problème des reprises de provisions, décision avec laquelle nous ne pouvons pas être d'accord. C'est une divergence grave sur la construction de ce budget.

Je vous invite à reprendre le tableau synthétique, à la page 7 du budget détaillé. Dans la partie « Dépenses de fonctionnement », vous pouvez identifier une ligne « Dépenses imprévues » pour 727 123,22 euros et une autre ligne « Dotations aux provisions » pour 475 000 euros. Ces deux lignes avaient pour objet de prendre en compte les incertitudes auxquelles notre collectivité pouvait être confrontée et d'amortir les conséquences pour l'avenir. Or, que constate-t-on aujourd'hui ? D'abord, il n'y a toujours aucune provision en ce qui concerne les impayés d'un montant de plus de 600 000 euros, sans réelle perspective d'amélioration compte tenu de la gestion calamiteuse de certains postes et de l'antériorité de nombreuses créances. La ligne « Dépenses imprévues » a disparu. Nous ne disposerons donc d'aucune marge de sécurité si les charges augmentent ou si les recettes ne se réalisent pas. La majorité des provisions a été annulée pour un montant de 275 000 euros. Concernant la provision pour le FPIC, dois-je vous rappeler que cette charge va augmenter de 200 000 € par an ? Tout cela paraît irresponsable.

Revenons en détail sur l'emprunt toxique. La provision 2012 comportait un montant de 300 000 euros pour couvrir ce risque. Alors que tous les experts prédisent une dégradation de l'euro par rapport au franc suisse, vous réduisez cette provision. Finance Active, notre conseil, concluait le 18 décembre 2012 à propos des produits de change : « Les conditions de marché étant dégradées, si la Ville est en mesure de payer ses coupons – ce que nous avons fait –, nous conseillons de provisionner et d'étudier une désensibilisation partielle ou totale avec l'ajout de nouveaux financements ». Vous faites exactement l'inverse.

Par ailleurs, je ne peux laisser passer la tentative d'attaques tous azimuts honteuse et totalement injustifiée dont j'ai fait l'objet de la part du nouvel Adjoint aux Finances lors de la commission élargie. M. le Maire, c'est vous qui avez signé ce contrat en 2007. Vous êtes donc le principal responsable de la situation.

Durant les cinq ans qui viennent de s'écouler, j'ai eu la plus grande difficulté à obtenir de votre part la consultation d'un expert externe et la participation à l'association des communes sinistrées. C'est seulement depuis quelques mois que votre point de vue a commencé à changer. Ceci fait partie des griefs de gouvernance qui ont contribué à notre retrait.

En ce qui concerne les contrats d'emprunt que j'ai négociés depuis mon arrivée, que je vous ai soumis et que vous avez signés, ils ont tous fait l'objet d'une discussion avec l'administration et, depuis quelques mois, avec Finance Active, à mon initiative. Le résultat est que tous les contrats d'emprunt négociés depuis 2008 sous ma responsabilité l'ont été avec des taux fixes très attractifs. Il est vrai que nous avons bénéficié d'une conjoncture favorable.

Sur la base des faits nouveaux ci-dessus, nous ne pouvons que voter contre ce budget.

M. MAHEROU : La note de synthèse relative au budget primitif 2013 de la Ville n'est pas conforme à la loi du 6 février 1992. 8 lignes pour toute explication, c'est vraiment surréaliste. Le 19 mars 2013, les commissions réunies ont étudié 50 points : ce n'est pas sérieux. Je voterai contre ce budget.

Mme ARTHUR : Je voudrais faire une remarque sur le ton de l'Adjoint aux Finances, pas toujours très digne d'un débat budgétaire.

Par ailleurs, selon M. EROUKHMANOFF, cela fait quatre ans que la dotation globale de fonctionnement et la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises diminuent. Je voudrais rappeler qu'il y a moins d'un an, votre parti politique était encore au pouvoir. Je constate l'augmentation des redevances pour services rendus, je pense que nous aurons des pertes sèches en consommateurs. Je trouve cela absolument inadmissible.

Concernant les droits de mutation, M. EROUKHMANOFF, par un raccourci spécieux, impute leur baisse au fait qu'avec le nouveau gouvernement, les gens ne veulent plus vendre tellement ils sont taxés. Je pense surtout que les gens ne peuvent plus acheter, vu le prix du mètre carré à Saint-Mandé.

M. ARLETTE : Je reviens sur le chapitre 65, « Charges de gestion courante ». Nous vous demandons, M. le Maire, de vérifier les points suivants sur lesquels nous considérons ne pas avoir reçu d'assurances acceptables lors de la commission générale du 19 mars.

1/ Vérifier qu'il n'y a pas eu en 2012, ni en ce début d'année 2013, de passation de commandes supérieures à 15 000 euros sans appel d'offres. Nous demandons d'examiner en particulier les frais de bouche passés pour un fournisseur unique, ainsi que les frais de conception et d'imprimerie des documents passés pour un fournisseur unique, en une ou plusieurs fois, directement ou indirectement, ce que l'on appelle le « saucissonnage ».

2/ Vérifier que toutes les subventions à une association, aides matérielles directes ou indirectes font l'objet d'un vote en Conseil. Nous vous demandons notamment de clarifier le cas de l'ANAAFF/ONU, association que vous présidez.

Dans tous les cas, nous vous demandons d'être précis. Lorsque nous avons plusieurs cas qui s'additionnent, nous atteignons rapidement 100 000 euros. Sur 12 ans, cela représente au total 1,2 million d'euros, « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Enfin, M. le Maire, sur notre insistance, vous avez mis en place de façon théorique pour la première fois une structure que vous avez appelée « contrôle de gestion ». C'était dans votre organigramme. Nous vous demandons de préciser clairement qui fera quoi et nous souhaitons que le Directeur Financier de la Mairie rapporte à une commission du Conseil Municipal présidée par l'opposition municipale.

Mme PALLIERE : Concernant l'aménagement du jardin Alexandra David-Néel, le budget primitif prévoit 80 000 euros pour un « aménagement léger ». Nous nous inquiétons de ce terme et de la somme budgétée. Ce jardin a été conçu sans concertation, ni avec les élus, ni avec les usagers. Privilégier une conception minérale n'était pas une bonne idée puisque le jardin est peu utilisé et fragile. Un réaménagement est une évidence. Si une étude avait été menée en amont, nous n'en serions pas là.

Nous proposons d'allouer une somme moindre pour la réalisation d'une étude et de reporter à l'exercice suivant la réalisation du jardin.

Mme OSMONT : Je reviens sur le budget primitif du Service des Relations Publiques, Communication et Animation, qui nous a été présenté succinctement. Un budget de 438 300 euros représente une somme importante dans un domaine aussi sensible que la communication. Contrairement aux instructions données aux services, la règle des -7 % n'est pas respectée. Nous déplorons le flou de la présentation de ce budget.

Ce qui nous intéresse, ce sont le réalisé 2012 et le primitif 2013. La communication à Saint-Mandé est sanctuarisée et par conséquent à l'abri des économies budgétaires, tandis que d'autres budgets respectent la diminution de 7 %.

Dans ce budget primitif, il est question des kakémonos prévus pour le budget 2013. Seuls deux ont été réalisés. Pourquoi ?

Enfin, le Repas du Bel Age ne relève pas de la politique sociale mais de l'animation. Nous vous demandons de sortir ce budget du CCAS pour l'intégrer dans celui des relations publiques.

Mme TOUATI : Il est difficile de se prononcer sur ce budget, qui comprend un flou artistique sur bien des postes.

Concernant le jardin David-Néel, je me souviens qu'avec Brigitte ARTHUR nous étions contre le projet présenté. Je déplore le manque de concertation.

L'absence de toute provision est étonnante. Cela signifie que vous estimez que la Commune n'encourt aucun risque. Je trouve cela extrêmement dangereux.

Il faut également un peu de sérénité dans les présentations et ne pas dire que Saint-Mandé fait tout bien alors que le Conseil Général et la Région font tout mal.

Concernant les emprunts toxiques, le nouvel Adjoint aux Finances découvre tout à coup les vertus des actions en justice. Je pense que nous sommes ici les seuls à demander depuis trois ans que nous passions à des actions en justice.

Ces emprunts toxiques ont été négociés non pas par vous ni même par votre prédécesseur, mais encore avant, par votre adjoint M. le Maire, qui siégeait au conseil d'administration d'établissements bancaires. Il nous assurait que tout allait pour le mieux et que la Commune bénéficiait d'un triple A.

Au cours des précédents exercices, nous avons toujours voté contre le budget car il ne reflétait pas nos orientations politiques. Aujourd'hui, si nous votons contre, c'est en raison de ce flou artistique.

M. le Maire : Je pense que mes collègues et moi-même avons préparé le meilleur budget possible pour Saint-Mandé, pour une année utile et prudente face à la crise économique.

Naturellement, nous avons souhaité que l'ensemble des services à la population soient toujours assurés. Si, au niveau de la préparation de ce budget, des désordres se sont produits, c'est parce que vous avez quitté la majorité municipale et que nous avons dû la réorganiser.

Nous avons fait en sorte que nos concitoyens et nos collaborateurs ne soient pas touchés par des fermetures de services. C'est un élément essentiel dans le contexte de chômage actuel. Cela ne nous empêchera pas demain d'examiner ce que doit être un service public. Des décisions courageuses devront être prises. Pour cela, il faut être dans la majorité. Ce poste n'est jamais facile.

Vous aviez bien préparé ce budget, M. MONTAGNON, et je vous en remercie. Nous sommes allés encore plus loin avec M. EROUKHMANOFF et nous avons pu réduire les emprunts et également les recettes sur les droits de mutation.

Nous avons souhaité toujours préserver l'équilibre entre l'usager et le contribuable. Si une hausse pour les prestations fournies est nécessaire, elle passera comme d'habitude devant le Conseil Municipal d'ici le mois de juin.

Nous avons des contraintes. Ainsi, le 14 mars, nous avons reçu une lettre de la Direction Générale des Collectivités Locales et du Service de l'Etat qui nous informait que notre dotation globale de fonctionnement se trouvait en diminution de 91 000 euros par rapport au chiffre initial. Il faut donc nous adapter en permanence.

Pour la taxe professionnelle, la volonté était de nous débarrasser parce que lourde, afin de rendre de la compétitivité à nos entreprises. Le fonds de péréquation vise à ce que la région Ile-de-France vienne en aide aux régions moins riches de notre pays. L'impact a malheureusement été mal calculé, j'en suis conscient.

Vous vous êtes opposés sur provision. Nous en avons d'abord discuté avec Finance Active, qui estime peu opportun de prévoir des marges supérieures aux risques. C'est la raison pour laquelle le cabinet nous a proposé de réduire la provision à 200 000 euros, l'estimant suffisante. Sans cette reprise de 100 000 euros, il nous aurait fallu trouver un nouveau financement pour assurer l'augmentation de la dépense de péréquation. Cette dépense ne devient plus un risque exceptionnel, il n'est plus impératif ni suffisant de prévoir une réserve unique. Il faudra envisager dans chaque préparation budgétaire l'augmentation de cette dépense. Pour la financer, un emprunt aurait été nécessaire. Nous avons préféré passer une reprise de provisions et regarder prochainement cette logique de manière différente.

Concernant les illuminations d'hiver, nous avons un nouveau marché.

Concernant les emprunts toxiques, pour les avocats, le groupe FIDAL a été choisi. Les honoraires sont de 6 000 euros pour 35 heures, soit environ 170 euros par heure.

Mme TOUATI se déclare surprise par la modicité des honoraires concernant le cabinet FIDAL.

Nous avons évidemment essayé d'équilibrer ce budget dans toutes les dépenses. En Communication, la baisse de 7 % a bien été respectée. Cependant, il a été ajouté le reversement des publicités du BMO et du Guide de la Ville, soit une somme de 33 000 euros, ce qui représente un budget presque identique à celui de 2012. D'autres éléments sont en baisse. Année après année, nous avançons dans le contrôle de nos dépenses.

Nous n'allons pas faire les kakémonos cette année. Nous avons lancé les deux premiers. Le concert de Michel Jonasz étant complet, nous n'allons pas faire de publicité.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 33 %. Vous voyez que nous essayons d'être aussi attentifs que possible.

Par ailleurs, je n'ai jamais dit que la ville de Saint-Mandé possédait 500 places de crèches. J'ai toujours expliqué que les efforts mutualisés permettaient d'assurer la garde d'environ 500 enfants à Saint-Mandé. J'en félicite Mme PALLIERE.

Les questions de M. ARLETTE me concernent personnellement. M. MONTAGNON lui a donné les chiffres, il les connaît très bien. Nous avons effectivement depuis longtemps des prestations de services. Nous essayons de nous assurer que de bonnes prestations soient offertes aux Saint-Mandéens à un bon coût, par des entreprises locales. Il est vrai que nous privilégions M. Mathieu du restaurant LE RUISSEAU de Saint-Mandé car il était moins cher et il est réactif. Il a compensé le départ de l'autre Charcutier-traiteur local, M. FOUCAT. La ville fait également appel au Triomphe.

Concernant les affiches pour les vœux par exemple, c'est la même société qui s'en occupe depuis des années. Il est vrai que j'y recourrais par fidélité. Il s'agit d'un fournisseur du temps de Robert-André VIVIEN. Je vous signale que tout est vérifié par le contrôle de légalité, par le receveur municipal et nous avons reçu trois rapports de la Cour des Comptes qui ne nous a adressé aucune observation significative sur la gestion de ces dépenses. De plus, nous avons augmenté le nombre de marchés publics ces dernières années et nous allons poursuivre en 2013. Nous recourrons à plus de 400 fournisseurs. Mais il nous faut toujours parfaire notre gestion et nous allons continuer à préciser ces marchés cette année.

Depuis 6 ans, 309 marchés ont été lancés. Entre 2011 et 2012, une hausse de 117% du nombre de marchés lancés a été observée. Sur l'exercice 2012, 19 marchés ont été renouvelés et 18 nouveaux marchés ont été lancés soit un total de 37 marchés. Sur le seul premier trimestre 2013, 13 marchés sont déjà lancés.

Même si le nombre de marchés lancés est croissant, un certain nombre d'achats sont encore effectués en « hors-marché ». Afin de réduire le risque contentieux, il est demandé aux services de prouver la mise en concurrence par l'établissement de 3 devis. Chaque année, de nouveaux marchés émergent pour réduire ce phénomène. Il est privilégié les marchés dont l'objet paraît prioritaire ex : contrôles réglementaires des bâtiments, séjours...

Enfin, un guide interne des procédures de marchés publics devrait voir le jour prochainement permettant à chaque service de mieux appréhender les procédures de marchés publics.

Par ailleurs, je suis effectivement Président de l'Association Nationale des Anciens du Bataillon de Corée. Par fidélité, nous avons continué à offrir le repas de l'assemblée générale, et vous n'avez jamais rien dit depuis 15 ans. Je suis allé 14 fois en Corée et je ne me suis jamais fait payer un billet d'avion par la ville de Saint-Mandé.

Nous souhaitons continuer notre travail pour que Saint-Mandé reste à la pointe mais cela nécessite d'être serein. Je le suis. Nous devons toujours être plus précis dans notre gestion, j'écouterai toujours les conseils à ce sujet.

M. ARLETTE, si je vous avais nommé Directeur général des services, comme vous me l'aviez proposé en janvier 2010, ce que j'aurais pu accepter compte tenu de vos compétences professionnelles, nous aurions suivi la même démarche.

Ce dont nous devrions nous occuper ce soir, ce ne sont pas les 0,2 % que représentent les budgets évoqués par M. ARLETTE mais les 18 millions d'euros du budget du personnel. Cette charge augmente chaque année, ce qui est problématique. Il va falloir trouver des solutions. M. DARNAULT travaillera à la poursuite du contrôle de gestion que nous avons mis en œuvre et que nous allons amplifier. Quant à confier la présidence de la commission des finances à l'opposition, je crois que celle-ci n'en est pas désireuse. Ce n'est pas dans la tradition locale. Nous allons continuer à ouvrir les sujets, dans la sérénité.

En attendant la réponse du Ministre, j'ai proposé que les commissions travaillent sur des sujets de fond, comme le jardin ADN. A sa création, une concertation a bien eu lieu. Plusieurs projets ont été proposés et soumis au vote. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment bien entretenu ce jardin et il a dépéri.

M. ARLETTE : Vous avez tort de voir une volonté de vous nuire. Il y a juste une volonté de voir les procédures respectées et j'ai bien noté que vous nous avez dit qu'elles ne l'avaient pas été toujours mais qu'elles le seront à l'avenir. Vous avez actuellement un groupe qui ne fait pas partie de votre majorité et qui pourrait être intéressé par la présidence de la commission des Finances.

M. le Maire : Je veux bien que nous travaillions ensemble. Mais attention, depuis le temps que je suis engagé comme militant gaulliste, je n'ai jamais « retourné ma veste ». La trahison est inacceptable. Ce sont M. AINS, Mme TOUATI, Mme ARTHUR, M. MAHEROU et M. GREAU qui constituent la véritable opposition. Ce sont les Saint-Mandéens qui les ont choisis, c'est la légitimité du vote. Vous, M. ARLETTE, vous êtes ici parce que je vous ai mis sur ma liste. D'autres personnes dans la salle, ailleurs, dans d'autres communes, faisaient partie d'une majorité municipale et l'ont quittée, l'ont trahie. Le pays a besoin de personnes qui s'engagent et qui mettent en œuvre le programme pour lequel elles ont été élues.

M. EROUKHMANOFF : Concernant l'emprunt pour lequel vous réclamez un recours en contentieux, Mme TOUATI, il faut pouvoir s'appuyer sur de la jurisprudence. Or, nous ne disposons pas des résultats de ce qui s'est passé en Seine-Saint-Denis. Ils sont désormais connus et nous avons pu mûrir notre réflexion. L'action est maintenant lancée.

Pour les crèches, j'avais effectivement déclaré que Saint-Mandé disposait de 500 places mais j'étais plus proche du vrai chiffre que Mme PALLIERE.

A propos du jardin Alexandra David-Néel, nous avons lancé un appel d'offres. Nous avons réfléchi avec un membre de l'opposition aux différentes propositions de jardin. Jamais nous n'avons procédé de manière arbitraire.

Mme TOUATI : Cinq projets avaient été proposés et nous nous étions prononcés pour un projet qui n'avait rien à voir.

M. EROUKHMANOFF : Nous avons donc réfléchi ensemble.

M. le Maire : Concernant les emprunts, je suis le maire et je les assume. Je rappelle cependant qu'entre 2008 et 2012, nous avons économisé 1,18 million d'euros sur les emprunts. Auparavant, nous avons réalisé des économies pour pouvoir créer une nouvelle école face à l'augmentation du nombre de jeunes à Saint-Mandé.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Section de Fonctionnement :		
- Dépenses	40 200 629,00 €
- Recettes	40 200 629,00 €
- Section d'Investissement :		
- Dépenses	6 704 682,92 €
- Recettes	6 704 682,92 €

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

2. Fixation des taux 2013 des taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Mme CROCHETON : Conformément aux dispositions légales en vigueur, il vous est précisé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer pour 2013 :

- le taux des trois taxes directes locales, soit :
 - la taxe d'habitation,
 - la taxe sur le foncier bâti,
 - la taxe sur le foncier non bâti,
- le taux de la cotisation foncière des entreprises,
- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour cet exercice, je vous propose donc de fixer l'augmentation suivante des taux :

	Taux 2012	Evolution	Taux 2013
Taxe d'habitation	21,51 %	+1%	21,73%
Foncier bâti	17,64 %	+1%	17,82%
Foncier non bâti	10,23 %	+1%	10,33%
Cotisation foncière des entreprises	33,29 %	+1%	33,62%

M. MONTAGNON : Est-il possible de procéder à un vote relatif à la taxe sur les ordures ménagères et à un autre vote relatif aux autres taxes ?

M. le Maire : Oui, bien sûr, il est d'ailleurs prévu 2 délibérations.

M. MONTAGNON : Rappelons aux Saint-Mandéens que la majorité va voter 1 % mais il faut y ajouter l'augmentation de 1,8 % des bases, ce qui fait un total de 2,8 %. Ce n'est pas de la responsabilité du Conseil Municipal mais c'est ce qui apparaîtra sur la feuille d'impôt.

M. MAHEROU : Je voulais également rappeler que la loi de finances prévoit une augmentation de 1,8 %, ce qui conduira effectivement à une augmentation totale de 2,8 %.

Le Conseil Municipal approuve la fixation des taux 2013 des taxes directes locales.

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 3,88% - soit une diminution de 0,77% par rapport à 2012 - sur l'ensemble du territoire de Saint-Mandé, afin que son produit corresponde au coût du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

3. Budget annexe de l'assainissement 2013

M. EROUKHMANOFF : Le budget 2013 de l'assainissement peut s'établir comme suit :

Section d'Exploitation

- dépenses :	258 907,00 €
- recettes :	258 907,00 €
	<u>0,00 €</u>

Section d'Investissement

- dépenses :	678 724,80 €
- recettes :	678 724,80 €
	<u>0,00 €</u>

Commentaire détaillé

Section d'Exploitation

Comme chaque année, les dépenses de cette section sont limitées et concernent :

En premier lieu, les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

10 000 € (compte 6061) de consommation d'eau ; 3 000 € (compte 6156) destinés à l'entretien annuel du réseau, au curage et au rinçage des ovoïdes.

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (154 601,07 €) qui permet de financer en partie les travaux.

Enfin, le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève, pour cet exercice, à 80 805,93 € (compte 6811).

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'Assainissement (258 907,00 €).

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (80 805,93 €), de l'autofinancement complémentaire (154 601,07 €), du FCTVA (66 607,80 €). De plus, les subventions de l'Agence de l'eau alimentent les recettes.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (667 853 €- compte 2313). Elles seront complétées en juin prochain pour atteindre un total de 932 800 €.

Les travaux concernent :

- rue Fays : 490 000 €
- av. Quihou : 153 200 €
- rue Plisson : 58 900 €
- rue Cart : 122 200 €
- av. R. A. Vivien/av. Herbillon : 43 500 €
- travaux en regard, échelons, tampons : 50 000 €
- contrôles : 15 000 €.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2013.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

4. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2013

M. DARNAULT : Depuis 2010, de nombreux travaux ont été entrepris sur le réseau communal.

Toutefois, la constitution de réserves financières ces dernières années permet de ne pas augmenter le taux de la redevance pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la redevance assainissement à 0,21 €/m³ pour l'année 2013.

5. Reprise de provisions

Mme MARGHIERI : L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités d'ajustement des provisions et prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une somme de 175 000 € avait été provisionnée en 2012 en vue de l'augmentation des dépenses de péréquation. Considérant que le prélèvement au titre de la péréquation a effectivement augmenté pour l'exercice 2013, il y a lieu de reprendre la somme provisionnée.

De plus, une provision de 300 000 euros concerne l'emprunt structuré basé sur l'écart euro / franc suisse ; un montant de 200 000 euros est jugé amplement suffisant par le cabinet Finance Active. Il faut donc réduire la provision de 100 000 euros.

M. MONTAGNON : Je reviens sur l'absence de provisions pour créances irrécouvrables qui crée un véritable risque pour la Ville, à hauteur de 600 000 euros environ, dont une grosse créance que nous négocions depuis des années. Enormément de créances datent de 2002, 2003, 2007, avec des personnes qui ont quitté la ville.

M. le Maire : Concernant ces usagers qui ne paient pas, nous n'avons jamais passé de provisions auparavant. Nous avons inscrit 10 000 euros pour les admissions en non-valeur, ce qui est à peu près la somme chaque année. Nous n'avons jamais parlé d'augmenter ce chiffre, pas avec moi du moins. J'ai une

fois donné un « coup de gueule » pour aller chercher les 800 000 euros, en particulier de celles et ceux qui ne payaient pas la halte-garderie, la restauration scolaire, le centre de loisirs, la crèche... Ces non-paiements proviennent essentiellement du milieu scolaire, il y en a très peu ailleurs. Une part importante vient d'une personne qui a triché avec l'urbanisme. Nous l'attaquons et nous espérons bien qu'elle paiera. Il y avait aussi des prestataires de services de la Ville qui n'avaient pas payé leurs recettes. Petit à petit, nous progressons mais il reste toujours des efforts à faire.

De plus, si nous inscrivons des provisions, il faut aussi inscrire des recettes. Voulez-vous, M. MONTAGNON, que nous recourions à un emprunt supplémentaire pour couvrir cela ?

Le Conseil Municipal approuve la reprise de ces deux provisions pour respectivement 175 000 € et 100 000 € sur le budget principal.

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

6. Garantie d'emprunt accordée à la société foncière d'Habitat et Humanisme

M. EROUKHMANOFF : La Société foncière d'Habitat et Humanisme (S.F.H.H.) a débuté un programme d'acquisition amélioration d'un logement P.L.A.I. situé au 30 rue Allard à Saint-Mandé (présentation de l'opération jointe en annexe).

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Mandé a cédé ce bien immobilier à la Société le 30 décembre 2010 et une subvention pour surcharge foncière de 54 355 euros a été accordée par délibération du 07 septembre 2011.

Le plan de financement présenté par la S.F.H.U. (pièce jointe en annexe) comporte un emprunt de 17 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par courrier daté du 08 février 2013, il est demandé à la Ville de Saint-Mandé de garantir cet emprunt à hauteur de 50%.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLAI
Montant du prêt	17 000,00 €
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,05%
Taux annuel de progressivité (1)	0,00%
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	2,25%**
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

(1) Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de

prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

(2) DL : Double révisabilité limitée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, et à signer la convention de garantie y afférente.

M. le Maire : Merci docteur. Quelqu'un veut-il intervenir ? Monsieur Maherou, je vous en prie.

M. MAHEROU : Je souhaite une précision. Il est écrit société foncière d'habitat et humanisme, alors qu'il est indiqué en dessous société foncière d'habitat et urbanisme. Quelle est la bonne appellation ?

M. le Maire : Société foncière d'habitat et humanisme. Merci de nous avoir signalé cette coquille. En l'absence de questions supplémentaires, je vous propose maintenant de passer au vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la garantie d'emprunt accordée à la société foncière d'Habitat et Humanisme.

7. Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2012

M. POLITO : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, en application des dispositions des articles L 2411-1 à L 2411-19 du CGCT. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est rappelé que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Bilan des acquisitions de biens mobiliers en 2012 :

Aucune acquisition.

Bilan des cessions de biens mobiliers en 2012 :

Désignation	Montant HT
67, avenue Sainte Marie	160 000 €

M. le Maire : Monsieur Maherou, je vous en prie.

M. MAHEROU : A qui a été vendu ce bien ?

M. le Maire : A Habitat et humanisme. Pour rappel, pour les biens d'une valeur inférieure à 4000 euros du m², nous transmettons un signalement de bien à vendre auprès de l'organisme Habitat et humanisme, qui procède à l'acquisition s'il le peut. Nous les aidons pour la garantie d'emprunt. Ce type d'effort témoigne de notre volonté d'œuvrer de manière intelligente sur la question du logement social.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions du patrimoine de l'année 2012.

8. Réactualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance

Mme TRIMBACH : Le 22 juin 1987, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place d'un dispositif de télésurveillance dans les bâtiments communaux reliés à la Police Municipale.

Ce système permettant le raccordement de tiers et étant un plus certain en matière de protection des biens et des personnes a été étendu aux sociétés, commerçants, professions libérales et particuliers Saint-Mandéens qui le souhaitent.

A ce jour, 169 particuliers et 21 commerçants Saint-Mandéens bénéficient de ce système, entraînant environ cinq mille interventions par an de la part de la Police Municipale ; si, pour plus de la moitié, elle consiste à un contre appel auprès de l'abonné pour une levée de doute, un certain nombre oblige à engager des moyens et du personnel pour intervenir sur les lieux.

Deux types de contrats et tarifs existent à ce jour :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 38 euros/mois
- contrat particuliers : 28 euros/mois

Les tarifs devant faire l'objet d'une réactualisation régulière, il vous est proposé de les augmenter comme suit :

- contrat société, commerçant, profession libérale : 38,70 euros/mois
- contrat particulier : 28,50 euros/mois.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réactualisation des tarifs des abonnements pour la télésurveillance.

9. Sollicitation d'une subvention auprès du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) relative à l'extension du système de vidéoprotection sur la voie publique 2013

M. le Maire : Aux fins de prévention des risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, dans les lieux ouverts au public et de protection de ses bâtiments communaux, la Ville de Saint-Mandé a mis en place un système de vidéoprotection urbaine dès 2004. Quatre phases d'extension ont été réalisées depuis.

La présente demande de subvention porte sur la 5ème phase d'extension du dispositif déjà mis en place qui portera à 35 le nombre de caméras de vidéoprotection sur la voie publique par la mise en place de 5 nouvelles caméras.

L'étude et le dimensionnement de la vidéoprotection sont inscrits dans le strict respect du cadre de la Loi du 21 janvier 1995, et du décret du 17 octobre 1996, ainsi que la circulaire du 22 octobre 1996 pris pour l'application de ladite loi.

Des panneaux munis du pictogramme caméra indiquant la présence de vidéoprotection sur le territoire communal ont été installés à chaque entrée de la Ville, conformément à l'arrêté du 3 août 2007, publié au JO du 21 août 2007.

L'installation de ces 5 caméras se déroulera sur la période 2013 et portera sur les emplacements suivants :

- Angle ave Alphand/ave Daumesnil
- Angle ave R-A Vivien/ave Daumesnil
- Ave Pasteur
- Angle rue des Vallées/ave Quihou
- Cimetière Sud de Saint-Mandé

Le dispositif de vidéoprotection directement relié au Centre de Supervision Urbaine du poste de la Police Municipale et dont les images font également, depuis septembre 2012, l'objet d'un report sur le Commissariat de Police Nationale de Vincennes, s'est montré particulièrement déterminant dans l'interpellation d'auteurs d'infractions pénales : vol par effraction dans un bâtiment privé, vol de véhicule, exhibition sexuelle, incendie volontaire mais également dégradation volontaire du domaine public ou violence aggravée.

A titre d'exemple, en 2012, 100 individus ont été appréhendés en flagrance grâce à la vidéoprotection dans le cadre de 69 procédures.

Parallèlement, ce dispositif de vidéoprotection a été la source de 521 interventions durant l'année 2012, permettant ainsi à nos services d'être plus rapides et efficaces pour venir en aide et assistance à la population.

Ce dispositif s'est montré également très utile dans le cadre de poursuite d'enquête sur réquisition des enregistrements par les Officiers de Police Judiciaire.

M. MAHEROU : J'ai été victime d'un incident ce samedi, entre 12 heures et 12 heures 30, Chaussée de l'Etang. Un jeune en vélo au milieu de la rue m'a empêché de passer, alors que deux voitures derrière moi klaxonnaient. Un autre jeune était posté sur le côté. Je ne me suis pas énervé car j'ai pressenti un mauvais coup. Las de l'incivilité récurrente observée à Saint Mandé, je vais voter en faveur de ce point. Je ne suis pas le seul citoyen qui dénonce cette situation : beaucoup de personnes en parlent. Si un incident grave devait finir par survenir, c'est vous M. le Maire qui en pâtiriez.

Par ailleurs, nous entendons parler depuis le mois de janvier, à la télévision, dans les journaux, ou sur votre blog, de la vidéo-verbalisation. En tant qu'élus, je souhaiterais pouvoir voir ce système de vidéo-surveillance et bénéficier d'explications sur son fonctionnement.

M. CLERC-RENAUD : Monsieur le Maire, je m'associe à la demande de M. Maherou. Les incivilités s'accumulent et nous font nous interroger sur la réalité de ces problèmes. J'aimerais avoir accès au rapport d'activité de la police municipale, les chiffres communiqués dans le compte-rendu n'étant peut-être pas révélateurs de tous les problèmes. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je souhaiterais que nous puissions consulter ce document.

M. le Maire : Je n'y vois aucun inconvénient. Ce document est à votre disposition et à celle des 33 membres du conseil municipal ; le Directeur général des services enverra le rapport à ceux qui le souhaitent. Je vous propose en outre que nous organisions une visite du poste de vidéo-surveillance, avec une présentation des différents systèmes, des bandes d'environnement, des puces qui suivent les policiers, des systèmes radios etc. Je travaillerai sur l'organisation de la réunion dès demain.

La vidéo-protection n'est toutefois pas la solution pour combattre l'incivilité. Le problème est lié à l'éducation et au rôle des parents. J'ai donné des instructions à la police municipale afin que celle-ci soit particulièrement attentive sur la lutte contre ce phénomène d'incivisme. J'ai en outre nommé un jeune médiateur, sachant que le sujet a été évoqué au mois de février lors du comité de sécurité locale et de prévention de la délinquance ; enfin, nous sommes une des rares villes à avoir appliqué le protocole de rappel à l'ordre mis à disposition par le procureur de la république. Malheureusement, l'impunité se répand. Par ailleurs, le problème des Roms est très compliqué à gérer, à l'image de réseaux d'exploitation de l'enfance que je ne suis pas en mesure de combattre tout seul. Des adolescents arrêtés à 10 heures sont de nouveau dans la rue à 17 heures pour commettre de nouvelles exactions. Le système de télésurveillance a permis d'arrêter deux personnes qui avaient cambriolé le domicile de l'un de nos collègues. Malgré un vol avec violence sur des policiers nationaux, les coupables ont été remis en liberté après deux mois ; les personnes appartenant à ces communautés vont d'un pays à l'autre et ne sont pas enregistrées dans les registres de police, ce qui leur permet d'être rapidement relâchées. Pour mettre les coupables du cambriolage en prison pendant deux mois, il a fallu que l'Italie, où le GPS trouvé sur eux avait été volé, prouve par le biais d'Interpol que les personnes étaient déjà connues des services de police, suite à quoi la justice française a accepté de lancer une procédure de comparution immédiate. La veille, d'autres albanais avaient cambriolé un appartement ; non connus des services de police, ils ont été libérés dans l'heure.

En bref, la vidéo-protection n'est pas la solution pour éradiquer l'insécurité, mais elle facilite la rapidité des interventions et la capacité de multiplier celles-ci. Toutefois, si je veux bien être jugé sur tout, je ne peux aller rendre visite aux 10 000 parents de Saint-Mandé pour leur demander de contrôler leurs enfants.

Nous avons travaillé sur la charte du civisme ; malheureusement, certaines populations qui viennent habiter Saint-Mandé n'adhèrent pas à notre culture de convivialité, de fraternité, et de discrétion. Je combats le sujet, avec d'autres, mais il s'agit d'un travail de longue haleine. Je constate les incivilités tous les jours, et fais

intervenir la police municipale, quand je n'interviens pas moi-même. Il s'agit d'un problème de prise de conscience des familles et de la communauté dans son ensemble ; nous y travaillons. On peut me juger là-dessus, mais j'en ai fait plus que tout le monde autour de cette table sur le sujet. Le combat est sans fin. Je suis prêt à réfléchir avec le conseil à une manière différente d'aborder le problème, pourquoi pas plus brutale.

Il convient par ailleurs de préciser que le problème s'étend au bois, où aucun contrôle n'est effectué. J'ai reçu les syndicats des responsables de sécurité de la ville de Paris, qui travaillent dans les bois et ont vocation à assurer sa sécurité. Ces personnes vont dorénavant être regroupées sur le parc floral. Le sujet sera évoqué avec le Maire de Paris le 4 avril prochain ; vous vous souvenez que dans mon discours de vœu, j'avais indiqué que le bois devenait une poubelle et que l'année 2013 devait être celle du dialogue ; nous avons été entendus. A l'occasion de cette rencontre, j'évoquerai tous ces sujets. Nous avons eu des problèmes avec toutes les catégories culturelles et culturelles par le passé : aujourd'hui, l'enjeu semble un peu plus ciblé. Nous tâchons de résoudre les problèmes, mais comme le disait le général De Gaulle, il s'agit d'un vaste programme.

Mme ARTHUR : Je vous rejoins sur le problème de l'incivilité et du rôle de la famille et des parents dans l'éducation, qu'un maire ne peut remplacer. Au-delà de ce problème, certaines incivilités sont commises par des adultes. A titre d'exemple, sur l'avenue du Général de Gaulle, sur laquelle il est dorénavant plus facile de circuler, des individus se garent systématiquement avec leurs feux de détresse pour faire leurs courses ou acheter leur pain. Pourtant, certaines mesures sont très efficaces : la mortalité routière a baissé grâce aux radars. Afin d'éviter ce type de délit, la verbalisation et les sanctions financières associées constituent donc un moyen d'action redoutable. Les simples remontrances comportent des limites.

M. le Maire : Nous sommes sur le même registre. Le problème est que les policiers n'ont pas don d'ubiquité. Il ne faut pas hésiter à les appeler en cas de constat de non-respect des règles, sachant que le système de vidéo-surveillance permet d'intervenir plus vite. La vidéo-verbalisation a été mise en place depuis le 1^{er} janvier sur l'axe de Gaulle et aux abords des écoles, ce qui nous a déjà permis de mettre 450 PV.

S'agissant des radars, nous avons déjà effectué 4 contrôles avec la police nationale sur l'avenue de Gaulle. A mon grand étonnement, les limites de vitesse sont globalement respectées. Il s'agit d'une bonne surprise. Par ailleurs, dans le budget sur lequel vous avez voté ce soir, il est prévu l'installation de radars pédagogiques mobiles, ce qui n'impliquera pas de PV mais permettra de faire de la prévention. Parallèlement, nous continuerons de procéder à des contrôles avec la police nationale.

En l'absence d'autres questions, je vous propose de voter sur la délibération qui apparaît sur votre écran.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance relative à l'extension du système de vidéoprotection sur la voie publique.

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

10. Recensement des marchés conclus en 2012 conformément à l'article 133 du Code des Marchés publics

Mme FOUGEROLE : L'article 133 du code des marchés publics pris en application de l'arrêté du 21 juillet 2011, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 décembre 2007, stipule que « Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le

nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie».

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches déterminées dans l'arrêté du 21 juillet 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics locaux conclus en 2012.

11. Modification du Plan Local d'Urbanisme

Mme CROCHETON : La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2012.

Ce projet de modification prévoit quelques ajustements du règlement, des documents graphiques, et quelques rectifications des Espaces Verts Protégés (E.V.P.), notamment pour permettre le projet de rénovation de l'école Decroly.

Les évolutions prévues ne bouleversent pas l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme et ne remettent pas en cause les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du P.L.U.

Une enquête publique a eu lieu du 7 janvier au 7 février 2013, permettant à la population de prendre connaissance du projet de modification et de faire part de ses observations sur un registre mis à disposition en mairie, ou directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Celui-ci a prononcé un avis favorable assorti d'une recommandation, dans son rapport remis à la mairie le 5 mars 2013.

Sa recommandation porte sur les corrections matérielles à apporter aux emprises du bâti existant sur les fonds de plans des documents graphiques.

Par conséquent et conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, la modification du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle vous a été transmise, peut aujourd'hui être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Suivant les dispositions des articles L.123-12 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. modifié sera opposable au tiers un mois après sa transmission à Monsieur le Préfet, en vue du contrôle de légalité et après accomplissement de la dernière mesure de publicité.

De même, selon l'article L.123-10 de ce même code, le P.L.U. modifié sera tenu à la disposition du public, à l'accueil des Services Techniques de la mairie.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme TOUATI : Dans la lettre du commissaire enquêteur, il était indiqué que le représentant de la DRIEA avait dit avoir obtenu une réponse satisfaisante à 90 % des questions posées lors d'une réunion du 18 février 2013, et qu'une réponse écrite serait faite en ce sens sous de brefs délais à la mairie de Saint-Mandé. Je suppose que cette réponse concerne les 10 % où il n'y avait pas eu de réponse.

Par ailleurs, s'agissant du fond, la délibération soumise au conseil municipal nous pose problème. Tout d'abord, sur un plan général, nous avons souvent l'impression que derrière une délibération très technique se cache d'autres projets dont ne nous sommes pas informés. Nous avons appris que la modification du PLU touchait la rue de Bérulle, et plus précisément les parcelles où sont implantées la PMI ainsi que les crèches départementales. Ces dernières vont semble-t-il être transférées derrière l'IGN, ce qui nous a été confirmé par le conseil général, lequel ne souhaitait pas effectuer de travaux lourds sur de l'existant sans être certain de conserver les bâtiments. Nous n'avons pas reçu ces informations. Le même problème concerne la question du conservatoire. S'agit-il d'une rumeur ou d'une réalité ? Nous n'en savons rien. S'agissant plus particulièrement de la crèche, située à égale distance de toutes les écoles, personne n'a été concerté ou informé. Qui se soucie de la vie des familles, alors que la crèche va être transférée à une certaine distance de l'emplacement actuel ?

En outre, l'immobilier a horreur du vide. En commission finance, j'ai demandé ce qu'allaient devenir les terrains suite au transfert des crèches. Je ne suis pas spécialisé dans le droit de l'urbanisme, mais il est bien indiqué dans les documents que la correction est faite pour ne pas compromettre les opportunités d'aménagement futures. Qu'est-il prévu ? Personne ne nous a donné la moindre réponse sur les projets en cours. Or Monsieur le Maire, je ne puis croire que vous n'avez aucun projet pour le terrain de la rue de Berulle, le conservatoire, et la PMI, sur laquelle des travaux ont été récemment effectués. Sur ce dernier sujet, nous n'avons là encore pas reçu la moindre information. En bref, derrière cette délibération présentée comme la nécessité de procéder à différents correctifs, un certain nombre d'interrogations se soulèvent.

M. CLERC-RENAUD : Mon propos sera un peu différent quoi que rejoignant celui de Madame Touati par certains aspects. La modification du PLU soumise à l'approbation du conseil municipal appelle quelques remarques. En ce qui concerne le résultat de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a prononcé un avis favorable assorti de recommandations, soit. On notera toutefois qu'il n'y a pas eu de réunion publique, pour quelle raison ? On notera qu'il n'y a pas eu de visite des lieux, pour quelle raison ? Parmi les PPA (personnes publiques associées), la DRIEA a émis un certain nombre de remarques dont la principale concerne la suppression de 2300 mètres carrés d'EVP (espaces verts protégés). Une réunion de clarification a eu lieu entre les services techniques de la Mairie et la DRIEA, qui aurait déclaré avoir reçu une réponse positive à 90 % aux questions posées. Quelles sont les questions qui restaient en suspens, et une réponse a-t-elle été apportée depuis cette réunion ? En effet, même si les justifications de suppression d'EVP semblent avoir été reconnues fondées par la DRIEA, en ce qui concerne notamment le projet de réaménagement de l'école Decroly – soutenu par le conseil général – et de la crèche départementale de la rue de Berulle, le chiffre de 2300 m² avait de quoi interpellier une population très soucieuse de préserver le peu d'espace vert réparti sur le territoire de la commune. A cet égard, il est opportun de rappeler que le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durable définissant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Les 5 composantes du projet d'aménagement urbain sont les suivantes : poursuite d'un renouvellement urbain maîtrisé, renforcement de la fonction économique du territoire, amélioration des conditions de déplacement, préservation de la qualité et du cadre de vie des habitants, et accroissement de la préservation de l'environnement. Ainsi, eu égard au dernier point, tout nouveau projet doit impliquer une amélioration de l'environnement sur le papier d'abord puis dans les faits à l'issue des travaux. Sous l'angle du développement durable, les exemples récents de la réalisation du jardin Alexandra David-Néel et du val de Gaulle n'apparaissent pas dénués de critiques de la part de nos concitoyens. Espace à l'esthétique austère, minérale, de surcroît inconfortable voir inadapté pour le jardin Alexandra David-Néel, extension modérée de la voie de circulation piétonnière mais sans amélioration de la sécurité vis-à-vis des piétons et cyclistes pour Val de Gaulle. La fonction économique n'est pas améliorée non plus car les zones de livraisons aménagées apparaissent à l'usage inadapté. A partir de ce constat, il convient de s'interroger sur les coûts supplémentaires qu'entraînera la reprise souhaitable voire nécessaire de certains aménagements. En conclusion, la modification du PLU soumise à l'approbation du conseil municipal apparaît sans doute nécessaire pour certaines raisons techniques (corrections d'erreurs matérielles etc.), cependant l'instruction de ce dossier révèle que sur le fond, les décisions deancements des projets ainsi que leurs réalisations pourraient être en meilleure adéquation avec les orientations définies par le PADD. Je vous remercie.

Mme ARTHUR : Je serai très brève, mes observations rejoignant les deux précédentes. Effectivement, lorsque nous avons voté le PLU, l'idée était de respecter les espaces verts et non de les supprimer. Or s'il est indiqué que la crèche rue de Bérulle est un espace majoritairement minéral, celui-ci dispose pourtant d'un jardin, ce qui est le cas de peu de crèches à Saint-Mandé. Si, comme la note le précise, ce projet permet de ne pas obérer les futurs (*mot inaudible*) d'un terrain appartenant à la commune, je rejoins les inquiétudes de Mme Touati quant au fait que le terrain ne soit plus dévolu à un équipement public, notamment d'accueil d'enfant. L'avantage de cette crèche est qu'elle est localisée en centre-ville ; l'excentrer derrière l'IGN ne semble pas une solution idéale pour les Saint-Mandéens. Une association s'est constituée et a fait signer une pétition, ce qui illustre une inquiétude légitime à laquelle nous devons apporter une réponse. Par ailleurs, j'ai été contacté par des riverains de la Chaussée de l'Etang à propos d'un aménagement sur le terrain de la clinique Jeanne d'Arc, et en particulier d'une décision d'abattre des arbres – en contradiction avec le PLU – contre laquelle ils s'élèvent.

M. MAHEROU : Au sein du document communiqué lors de la réunion du 21 décembre à 8 heures, un certain nombre d'éléments remontés ces derniers jours n'apparaissaient pas. Or il n'est pas neutre de déplacer les crèches du centre vers la frontière Saint-Mandé-Vincennes. Nous aimerions en savoir un peu plus.

Mme CROCHETON : Le commissaire enquêteur a bien précisé que la modification du PLU ne remettait pas en cause le PADD de la ville. Lors de la réunion organisée le 21 décembre en présence d'une douzaine d'élus, le Powerpoint présenté abordait le 16-18 rue de Bérulle et en particulier la suppression de l'EVP destinée à refléter le caractère minéral du terrain. Les modifications mineures ont été présentées lors de cette commission ; en outre, je vous avais informé des dates de l'enquête publique et des permanences du commissaire enquêteur. Je ne crois pas qu'il y ait eu de visite ou de commentaire formulé sur le registre de votre part.

M. MAHEROU : Si j'avais été informé du problème relatif aux crèches, je serai certainement allé écrire sur le registre.

Mme CROCHETON : Le sujet des crèches n'a rien à voir avec la modification du PLU. Le commissaire enquêteur a bien précisé qu'il s'agissait d'une procédure de modification, les conditions du code de l'urbanisme étant respectées. Les réponses à la DRIEA ont fait l'objet d'une discussion le 18 février à la mairie ; le courrier mis en annexe du document joint comprend la réponse de la mairie ; nous n'avons effectivement pas reçu le courrier du DRIEA s'agissant des 10 % manquants. Il importe de retenir que le rapport du commissaire enquêteur est positif et qu'il ne remet pas en cause une modification du PLU.

Par ailleurs, l'article 9 et l'article 13 du PLU obligent à laisser une part non négligeable et non constructibles d'espaces paysagers. En clair, si une initiative était prise sur cet emplacement, il y aurait plus d'EVP qu'à l'heure actuelle.

M. le Maire : Merci pour ces précisions.

Le PADD n'est pas du tout impacté par cette modification. En outre, je m'étonne des critiques émises sur l'avenue de Gaulle dans la mesure où celle-ci a globalement été plébiscitée par l'ensemble de nos citoyens. Je suis conscient qu'il ne s'agit pas du plus bel aménagement de France, mais le projet a apporté une grande satisfaction à la majorité des personnes. Des habitudes devront être prises par les commerçants, en cohérence avec la charte des livraisons. Le renouvellement des commerces ne se fera pas du jour au lendemain ; il s'agit d'un travail de longue haleine qui devra être mené en collaboration avec la chambre de commerce et la chambre des métiers.

Je tiens à souligner qu'un certain nombre d'interrogations de la DRIEA étaient liées aux images satellites utilisées par le paysagiste avec lequel nous avons travaillé. Comme indiqué par le commissaire enquêteur, les remarques formulées par la DRIEA ont été traitées et explicitées avec sévérité par le service de l'urbanisme de Saint-Mandé. Cette modification du PLU intervient eu égard au besoin de procéder à une correction. De surcroît, les contraintes impliquées par l'article 9 du PLU impliquent que lors de chaque opération, au moins 45 % de la parcelle doit être en aménagement paysagé. En clair, si une construction devait demain avoir lieu sur cette parcelle, la situation en termes d'EVP s'en trouverait améliorée.

Par ailleurs, sur le fond des choses, un maire et un conseil municipal ont vocation à gérer le quotidien mais également à se projeter dans l'avenir. Nous devons apporter des réponses en termes d'équipement public à nos concitoyens, dans une ville disposant d'une des offres foncières les plus rares d'Ile-de-France. Pour mettre en place des équipements publics modernes, sécurisés, et respectant l'ensemble des normes en vigueur, nous nous devons d'utiliser toutes les parcelles potentielles. Le conservatoire est en surpopulation ; nous devons trouver un nouvel espace. Lorsque l'on vient habiter à Saint-Mandé, il faut accepter ses atouts mais également ses contraintes. Il s'agit d'une petite ville avec un seul axe et le cœur de ville le plus dense de France. Sauf à construire des tours, nous devons procéder à des choix, et travaillons en permanence dans une logique de puzzle. La pétition évoquée plus tôt est remplie d'erreurs. Il est irresponsable d'affirmer que telle ou telle construction va avoir lieu quand nous-mêmes n'avons aucune certitude sur le sujet. Nous ne savons pas si le conseil général ira au bout de la démarche visant à la construction des crèches à l'IGN. Enfin, je vous rappelle que les habitants de Saint-Mandé ne vivent pas tous dans le centre. Certains habitent avenue de Paris, à Bégin, avenue des minimes, cité Pasteur, avenue Gambetta etc. ; ces populations ont aussi le droit de bénéficier de proximité. Enfin, quelle que soit l'identité du Maire de Saint-Mandé en 2014, il lui faudra travailler sur la question du logement social ; des logements pourront-ils, par exemple, être construits rue de Bérulle, je l'ignore. Pour respecter la loi, il faudra construire 106 000 mètres carrés de plancher, ce qui correspond au sol à plusieurs hectares de Saint-Mandé. A cette surface devront être associés des EVP et des

équipements publics. Lors de mes vœux, j'ai annoncé que des études étaient menées avec le conseil général ; nous faisons de la prospective en permanence, mais j'ignore quels projets seront finalement retenus. Il s'agit d'un jeu de puzzle permanent. Je trouve regrettable qu'une pétition soit rédigée à propos d'un projet qui n'existera peut être pas.

Mme TOUATI : Je ne suis pas du tout à l'origine de la pétition, ce qui ne signifie pas que je la désapprouve. J'en ai été informée. En revanche, je constate que vous nous parlez de la nécessité d'anticiper, sur des sujets sur lesquels nous ne bénéficions d'aucune information. Il est facile de qualifier les informations de rumeurs, mais le transfert des crèches est semble-t-il un projet relativement avancé. Les Saint-Mandéens n'auraient-ils pas dû en être informés et consultés ? Je suis tout à fait favorable à l'agrandissement du conservatoire. En tant qu'élu de l'opposition, nous devons aller à la pêche aux informations. Pour les Saint-Mandéens, c'est pire. Nous avons raison de poser des questions dans cette instance, dans la mesure où cela vous donne l'occasion de vous exprimer sur le sujet. Je m'étonne toutefois qu'aucun de vos adjoints au sein de la commission n'ait été en mesure de répondre à ces mêmes questions.

M. le Maire : Il y avait 50 questions à l'ordre du jour. Si je consultais la ville de Saint-Mandé à chacune de mes idées, nous ne nous en sortirions pas. Il convient de déblayer le terrain en amont avant d'interroger la population.

S'agissant de la question de Mme Touati, trois recours ont effectivement été déposés concernant l'aménagement prévu sur le terrain de la clinique Jeanne d'Arc. J'ai reçu les responsables du terrain, ainsi qu'une ou deux personnes à l'origine de ces recours. Leurs interrogations sont tout à fait légitimes. J'ai proposé la tenue d'une rencontre d'avocats afin que des réponses leur soient apportées, sachant qu'une partie est comprise dans le PLU, qui traite ce sujet de manière relativement stricte. J'ai pris acte de toutes les questions posées et les ai transmises aux avocats. Une fois que la rencontre aura eu lieu, nous prendrons acte de leurs décisions. Pour rappel, cette majorité a fait classer le parc, les pavillons à l'intérieur, et les marronniers, ce qui implique que l'architecture du bâtiment ne peut être détruite même en cas de vente.

Il existe effectivement un plan d'abattage d'arbre mais également un plan de replantation. Les discussions sont ouvertes, et lorsque nous en saurons plus, nous communiquerons la réponse à Mme Arthur, sachant qu'il ne s'agit pas de notre décision.

Le Conseil Municipal approuve la modification du PLU.

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

12. Majoration des frais généraux et des frais de contrôle pour l'exécution d'office de travaux par la commune

Mme TUNG : De nombreux réseaux de distribution existent sur le domaine public : gaz, électricité, eau, télécommunications, éclairage public et assainissement.

Les concessionnaires (ERDF, GRDF, Véolia,...) peuvent intervenir sur leur réseau à tout moment, notamment en cas d'urgence, fuite ou panne, et ouvrir des fouilles sur trottoirs et chaussées. Ils ont l'obligation de refermer ces tranchées dans les meilleurs délais. Cependant, il s'avère que les concessionnaires ont de plus en plus de difficultés à programmer les réfections définitives en enrobé sur chaussée ou asphalte rouge sur trottoirs.

Très régulièrement, la Ville est obligée de mettre en demeure ces concessionnaires pour qu'ils terminent leurs travaux et de réaliser à leur place ces revêtements définitifs.

Aujourd'hui, le service voirie prend en charge l'ensemble de ces travaux (repérage, commande, suivi du chantier jusqu'au recouvrement de la facture) sans aucun frais.

Afin de prendre en compte l'ensemble des frais généraux et de contrôles réalisés, la présente délibération vise à imposer une majoration sur ces factures de :

- 20 % du montant des travaux pour la tranche comprise entre 0,15 € et 2 286,74 €
- 15 % pour la tranche comprise entre 2 286,89 € et 7 622,45 €
- 10 % pour la tranche au-delà de 7 622,45 €

M. MAHEROU : Je voterai favorablement. J'ai été assez tenace sur le suivi de ces travaux, notamment sur l'avenue de Gaulle où les délais ont été tardifs pour la marchande de chocolats et la marchande de journaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la majoration des frais généraux et des frais de contrôle pour l'exécution d'office de travaux par la commune.

13. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

M. DESVAUX : Le SIGEIF, syndicat intercommunal du gaz, accompagne les collectivités franciliennes en matière d'achat de gaz naturel.

Parallèlement à son rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, le SIGEIF a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur, pour l'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique. A ce jour, celui-ci rassemble plus de 267 collectivités publiques franciliennes (communes, offices HLM, lycées, collèges, hôpitaux, structures intercommunales...) dont la consommation annuelle totale est estimée à 1,7 milliard de kw, réparties sur plus de 5000 points de livraison.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont fixées par un acte constitutif, établi en 2004 lors de sa mise en place et approuvé par la Ville lors de son adhésion.

Le groupement de commandes procède à une mise à jour de ses règles de fonctionnement. Celle-ci permet de mieux répondre aux besoins des membres sur les points suivants :

Meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins des membres, partagée avec le SIGEIF (art. 5.2)

Nouvelle mission confiée au SIGEIF portant sur le contrôle des calculs de révision des prix durant l'exécution des marchés (art. 3.2)

Possibilité pour le groupement de passer, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des marchés de fournitures, et plus seulement de services (art. 2)...

Enfin, la grande diversité des membres composant actuellement le groupement de commandes conduit à faire évoluer le dispositif (art. 6) qui vise à indemniser le SIGEIF des frais supportés au titre de sa mission de coordonnateur.

Les nouveaux marchés seront passés dans le cadre du nouveau groupement qui se substituera à l'ancien par l'effet de ce nouvel acte constitutif.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

14. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2013 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité

Mme DUSSUD : La Ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé Affaires & Convivialité en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire, à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2013.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec le club Affaires & Convivialité, dont le siège social est situé au 59, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cette convention 2013, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint-mandéennes (à l'exclusion des commerçants et artisans) et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique.

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires & convivialité, une subvention annuelle. Le montant pour l'année 2013 est fixé à 13 000 €.

M. ARLETTE : En réunion préparatoire avec les élus responsables, Affaires et Convivialité a indiqué exécuter une prestation à la demande du maire. Nous voyons dans la réduction - d'ailleurs très limitée - de la subvention (précédemment de 15 000 euros), un détournement de procédure destiné à faciliter une opération dont la justification ne nous apparaît pas. Nous voterons contre.

Mme TOUATI : Je suis désolée de répéter un discours que je tiens maintenant presque tous les ans au sujet de cette subvention. Eu égard au tableau apocalyptique des finances de la commune présenté par l'adjoint aux finances, cette subvention ne me paraît absolument pas indispensable. Je ne vais pas évoquer une nouvelle fois le caractère extrêmement superficiel des prestations fournies par cette association, dont je n'ai toujours pas compris l'utilité pour notre ville. En particulier, l'amélioration du sort du commerce ne rentre pas dans son champ de compétences. Dans ces conditions, le versement d'une subvention de 13 000 euros me paraît scandaleux.

M. le Maire : Mme Touati, si vous acceptiez de rencontrer l'association, comme l'a fait monsieur Montagnon, vous verriez qu'elle réalise un réel travail. Le pôle-emploi leur a confié l'organisation de réunions d'information sur les contrats de génération, les crédits d'entreprise, ou encore les contrats d'avenir. En outre, ils tiennent une permanence de conseil pour les créateurs d'entreprises, et organisent un concours réunissant des entreprises locales et nationales afin de doter les jeunes collégiens de lots et les accompagner dans leur stage de découverte de l'entreprise. L'association organise par ailleurs tous les ans les journées territoires de demain, ce qui nous permet de nous libérer d'un poste au développement économique. Par ailleurs, depuis 8 jours, l'association est partenaire de la mission locale pour l'emploi. Si nous voulons trouver des emplois pour nos jeunes, il est important de nouer des partenariats avec le plus grand nombre possible d'entreprises. Enfin, l'association mène une action sur le numérique en partenariat avec Cap Digital. M. Arlette, il ne s'agit pas d'un détournement de procédure : le président a utilisé des mots dont il ne mesurait pas la portée. La transparence est totale. Sans cette association, nous devrions missionner une ou deux personnes sur le sujet. Or je crois me souvenir que M. Arlette avait appelé lors de la réunion du 30 janvier dernier à faire preuve d'une grande vigilance sur le sujet de la gestion du personnel. Nous sommes parvenus à faire baisser la subvention de cette association, ce qui a été le cas pour la majorité des associations à l'exception de celles offrant des prestations nouvelles.

M. MONTAGNON : Saint-Mandé est toujours non éligible à la fibre optique. Une action concrète de l'association pourrait être de donner accès aux Saint-Mandéens à la fibre optique.

M. le Maire : Nous sommes équipés de la fibre optique depuis 1989.

M. MONTAGNON : Lorsque nous interrogeons Orange sur le sujet, il nous est affirmé que nous ne sommes pas éligibles.

M. le Maire : Cela n'est pas normal : le réseau Orange a été déployé il y a deux ans.

M. ARLETTE : Je ne sais pas quel rôle joue Affaires et Convivialité dans l'annuaire économique. Mais à l'intérieur de celui-ci, il serait intéressant de savoir ce que vous considérez comme de l'industrie.

M. le Maire : Nous allons vérifier. Je ne crois pas qu'il reste des industries sur notre commune, à l'exception de Smurfit avenue du Général de Gaulle.

M. ARLETTE : Quel est le périmètre d'affaires et convivialité ?

M. le Maire : Le commerce, les industries, les nouvelles technologies, les synergies entre entreprises. Cela n'est pas compliqué à comprendre.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat 2013 à passer entre la ville de Saint-Mandé et le Club d'entreprises Affaires et Convivialité.

23 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

15. Réactualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous au 1^{er} septembre 2013

Mme TRIMBACH : Dans le cadre des activités de la saison 2013-2014 de la Maison pour Tous, il est proposé une réactualisation des tarifs sur :

- La cotisation d'inscription :

Pour un usager saint-mandéen : 21,90 € (+ 1,87% par rapport à 2012)

Pour un usager non saint-mandéen : 36,70 € (+1,94% par rapport à 2012)

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers sont appliquées selon les modalités suivantes :

2 inscrits : -10% sur la cotisation la moins élevée

3 inscrits ou plus : -20% sur la cotisation la moins élevée

-10% sur la 2^{ème} cotisation la moins élevée

Plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

- le montant des participations financières aux ateliers appliqué aux Saint-Mandéens et aux non Saint-Mandéens (cf : tableaux en annexe).

Atelier	Tarifs usagers Saint-Mandéens (€)		Tarifs usagers non Saint-Mandéens (€)	
	<i>Adultes</i>	<i>Enfants</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants</i>
Langue (1h30)	333.30	-	399.80	-
Langue (1h)	-	299.00	-	358.70
Eveil et initiation (1h)	-	200.40	-	240.40
Expression corporelle (1h)	235.70	200.40	282.80	240.40
Expression corporelle (1h15)	272.10	-	326.70	-
Expression corporelle (1h30)	277.50	-	333.10	-

Hip hop (1h)	-	235.70	-	282.80
Expression artistique (1h)	-	200.40	-	240.40
Expression artistique (1h30)	247.50	247.50	297.12	297.12
Expression artistique (2h)	277.50	-	333.10	-
Expression artistique (2h30)	301.10	-	361.40	-
Peinture (2h30)	413.10	-	495.70	-
Loisirs créatifs	-	277.50	-	333.10
Couture	277.50	-	333.10	-
Réfection de siège	318.30	-	374.50	-
Théâtre	-	235.70	-	282.80
Bridge	413.10	-	495.70	-
Bridge partie libre	112.20	-	134.60	-
Histoire de l'art	277.50	-	333.10	-
Bien être	292.50	-	351.10	-
Pilates (1h)	318.30	-	282.00	-
Yoga (1h)	235.70	-	282.80	-

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous à compter du 1^{er} septembre 2013 :

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

16. Subvention exceptionnelle de 286,90 euros à l'association « Dessine moi un mouton »

Mme MARGHERI : A l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA, le Point Information Jeunesse, en partenariat avec la Maison des Marronniers, a organisé le 1^{er} décembre 2012 une action d'information. Cette journée de sensibilisation s'est achevée par un dîner avec participation financière du public, et au cours duquel les participants ont pu acheter des pin's (ruban rouge).

La Ville de Saint-Mandé souhaite subventionner l'association "Dessine-moi un mouton" dont la vocation est de soutenir les familles touchées par le VIH/sida. Le montant total des recettes est reversé à l'association.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 286,90 euros à l'association « Dessine moi un mouton ».

17. Réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles au 1^{er} septembre 2013

Mme CARRESE : Comme lors du conseil municipal du 13 mars 2012, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des Ateliers de musiques actuelles. La proposition d'augmentation des tarifs de 2 % permet une valorisation des tarifs sans peser trop fortement sur les utilisateurs.

A compter du 1^{er} septembre 2013, les tarifs des Ateliers musiques actuelles sont fixés comme suit :

- Cours collectif hebdomadaire d'une heure ou cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 255 euros par année.
- Cours individuel hebdomadaire d'une heure de : chant, piano, guitare, la participation financière est fixée à 510 euros par année.

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux ateliers de musiques actuelles sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : -15% sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits ou plus : -30% sur la cotisation la moins élevée
- 15% sur la 2^{ème} cotisation la moins élevée
- Plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- Soit en un seul versement à l'inscription (encaissements en numéraire, par CB ou par chèque)
- Soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels par prélèvements automatiques obligatoires en janvier et en avril (le 15 de chaque mois concerné).

Mme ARTHUR : J'ai une question sur l'augmentation des tarifs en général. Sur le premier point du conseil relatif au budget 2013, vous tabliez pour les recettes sur une augmentation de 4,6 % des redevances aux services rendus. Dans les services rendus, vous avez évoqué les maisons pour tous, la restauration scolaire etc. La redevance augmentant de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2013, comment arrivons-nous à une augmentation de 4,6 % ? J'espère que tout ne va pas être concentré sur la restauration scolaire.

M. le Maire : Un calcul a été effectué sur l'ensemble des prestations. Lors d'une réunion dédiée à ce sujet, nous avons évoqué le chiffre de « 2 % en masse moyenne » sur l'ensemble des prestations fournies. Sur le restaurant scolaire, l'augmentation des tarifs doit respecter les consignes de l'état, soit 1,2 %. La hausse du poste redevances fait suite à l'augmentation des sommes reçues pour les parkings, le paiement de Q-Park via les SMS (hausse de 20 à 30 %), l'augmentation des concessions funéraires, une plus grande rigueur sur les droits de terrasse et de voiries etc. Les explications sont multiples.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles au 1^{er} septembre 2013.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

18. Réactualisation des tarifs d'inscription du Conservatoire Robert Lamoureux au 1^{er} septembre 2013

M. WEIL : Comme les années passées, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux.

Ces nouveaux tarifs, applicables à partir du 1^{er} septembre 2013, tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, des nouveaux cursus proposés et des modifications effectuées dans différents cycles.

Les réductions sur les cotisations appliquées aux membres d'une même famille inscrite aux activités musique ou danse sont appliquées selon les modalités suivantes :

- 2 inscrits : -15% sur la cotisation la moins élevée
- 3 inscrits ou plus : -30% sur la cotisation la moins élevée
- 15% sur la 2^{ème} cotisation la moins élevée
- Plein tarif sur les autres cotisations les plus élevées.

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée :

- soit en un seul versement à l'inscription (septembre),
- soit en trois fois, à raison d'un versement à l'inscription et de deux versements trimestriels par prélèvement automatique obligatoire en janvier et avril.

Les étudiants de moins de 25 ans bénéficient du tarif enfant uniquement sur les activités musique et danse sur présentation d'un justificatif de scolarité.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux, telles que présentée en annexe.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

19. Désherbage des livres de la médiathèque

Mme LE GALL : A l'instar des années précédentes et comme le permet la législation (et plus précisément le dernier arrêté relatif à l'organisation du Service de la Lecture Publique du 14 mars 1995), la médiathèque de Saint-Mandé "élague" une partie de son fonds documentaire pour faire face à des problèmes de réorganisation et d'encombrement.

Pour valoriser les collections disponibles et offrir des ressources constamment actualisées, la médiathèque organise une fois par an la vente des ouvrages "dés herbés".

Les ouvrages sont retirés de la consultation en fonction des critères suivants :

- Mauvais état
- Contenu devenu obsolète
- Collection ancienne
- Ouvrage jamais emprunté

La vente des ouvrages sera organisée le vendredi 12 et samedi 13 avril 2013.

Les ouvrages ainsi retirés des collections seront vendus à 1€ l'unité.

Les ouvrages qui n'auraient pas été vendus seront détruits en fonction des normes environnementales par un organisme spécialisé.

M. WEIL : Je me permets de faire écho aux propos que m'a rapportés Brigitte Osmont lors de notre réunion des commissions réunies. Je tiens à préciser que lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai rencontré les chefs de service. Quand Florence Breuil m'a parlé de l'opération désherbage, j'ai proposé de réfléchir à la possibilité de distribuer les livres non vendus lors des ventes de désherbage à des associations caritatives ou à des personnes en faisant la demande. Lors de la dernière commission, Mme Osmont m'a fait part de certains

écueils, et notamment d'un commentaire indiquant que les livres qui restaient étaient « imbitables ». Malgré ma surprise, j'en ai tenu compte et suis allé voir Florence Breuil, qui m'a répondu que l'idée de redistribuer les livres à une association n'avait jamais été concrétisée (bien qu'envisagée), et qu'elle avait déjà réfléchi aux associations potentiellement intéressées, citant en particulier une association de Saint-Mandéenne spécialisée dans l'alphabétisation.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le désherbage de ces ouvrages permettant de les sortir du patrimoine de la ville.

20. Réactualisation des tarifs des activités sportives au 1^{er} septembre 2013

Mme SEVESTRE : Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2012, les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs ont été modifiés.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2013.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

21. Réactualisation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine (POSS) du Centre Sportif Roger Vergne à Saint-Mandé

Mme SEVESTRE : Par délibération du Conseil Municipal en date 22 juin 2010, un Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours (POSS) a été mis en place.

Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de la piscine en cas d'absence d'un Maître-nageur Sauveteur, quelques modifications du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) semblent indispensables.

Cette modification du texte réglementaire encadrant l'ouverture de la piscine vise à permettre l'accueil du public simultanément à la mise en place des cours collectifs de natation enfants proposés par la ville aux Saint-Mandéens.

Les changements apportés au document actuel affectent uniquement les mois de septembre et de juin. Pendant ces périodes, un seul maître-nageur pourra assurer la surveillance de la piscine alors que son collègue présent au bord des bassins encadrera le cours de natation. En cas de forte affluence à la piscine et par mesure de sécurité, il sera toujours possible de prendre la décision de renforcer la surveillance du public en reportant les cours collectifs.

M. MAHEROU : A la lecture des documents, je suis surpris de ne pas voir apparaître un défibrillateur dans le matériel de réanimation.

M. EROUKHMANOFF : Il y en a un, bien sûr.

M. le Maire : Il conviendra de l'ajouter sur le POSS.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réactualisation du POSS applicable à compter du 1^{er} avril 2013.

22. Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Gymnase André Benzoni à Saint-Mandé

M. MACHIN : Le cadre législatif actuel (Code du Sport) n'impose pas actuellement la mise en place d'un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) dans les gymnases. La création d'un tel document permet cependant de mieux définir les conditions de fonctionnement de l'établissement et d'accroître les conditions de sécurité liées à l'accueil des différents publics (scolaire, associatif ou usager).

La connaissance des risques potentiels de la procédure à suivre pour chaque agent de la structure en cas d'alerte permet un renforcement du niveau de sécurité du gymnase. Le POSS est un élément incontournable qui doit être associé au Règlement intérieur déjà validé par le Conseil Municipal du 22 juin 2010 pour les structures sportives.

M. MAHEROU : J'ai la même question qu'au point précédent. Le gymnase est-il équipé d'un défibrillateur ?

M. le Maire : A priori, je ne le pense pas. Mais nous allons vérifier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le POSS du Gymnase André Benzoni.

23. Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Approbation de la convention de mise à disposition d'une pataugeoire au profit des enfants de la ludothèque pour la pratique d'activités aquatiques
- Approbation des concessions CVM 10/12/13 CVM 10 bis/12/13 relative à la location de terrains de sports Le Tremblay
- Approbation des contrats d'assurance pour la période 2013-2019
- Approbation de l'ouverture et de l'utilisation de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
- Approbation de l'avenant à la convention d'utilisation de l'orgue de la paroisse de Saint-Mandé
- Création d'une régie mixte de recettes et d'avances au sein du guichet unique de la ville de Saint-Mandé
- Création d'une régie d'avances unique pour les accueils de loisirs élémentaires et maternels installée auprès du guichet unique de la ville de Saint-Mandé
- Approbation de l'avenant n°3 à la convention de bail précaire à usage de bureaux, au profit de l'institut le Val Mandé
- Approbation de la convention de mise à disposition de la salle Jean Bertaud entre M. Erick TOUITOU et la ville de Saint-Mandé

M. MAHEROU : Pouvez-vous nous donner des détails sur la dernière délibération ? S'agit-il d'une association ?

Mme PALLIERE : De mémoire, la convention concernait l'intervenant hip hop de la Maison pour Tous, qui avait prévu de faire un stage à Jean Bertaud. Il me semble que le stage n'a finalement pas eu lieu.

24. Questions diverses

Mme ARTHUR : Je souhaite faire part d'une contestation. Les conseillers municipaux ont été conviés à une réunion il y a environ 3 semaines dans le cadre d'une information sur le cahier des charges de la restauration

scolaire. La présentation était très intéressante, mais je croyais naïvement qu'il s'agissait d'une première réunion de travail et que nous allions pouvoir échanger par la suite sur le contenu du cahier des charges de la restauration, qui est le premier marché de la ville. Malheureusement, j'ai compris que le cahier des charges avait déjà été bouclé et envoyé aux potentiels candidats à l'appel d'offres. Je déplore cette manière de fonctionner, qui est un simulacre de démocratie.

M. le Maire : Il a toujours été convenu qu'il y aurait une réunion d'information. Le travail de concertation a été effectué très en amont avec un expert et l'ensemble des services concernés, sur la base du relevé de l'ensemble des observations formulées sur les deux ou trois dernières années par les directeurs d'écoles et les parents d'élèves. Nous avons procédé de la même manière que pour tous les autres cahiers des charges.

Mme ARTHUR : Selon moi, une concertation doit également faire intervenir des personnes partageant un point de vue différent. Les discussions auraient pu inclure au moins un conseiller de l'opposition, laquelle a été totalement écartée du processus. C'est un choix, dont acte. Pourtant, j'ai participé au comité de pilotage sur le plan d'élimination des déchets. Pourquoi ne pas respecter ce même procédé pour le thème de la restauration ?

M. le Maire : Nous avons déjà fonctionné de la sorte lors du précédent cahier des charges. Je me réjouis que Saint-Mandé ait été la première ville de France à faire appel aux experts de l'école vétérinaire en 1999/2000 pour bâtir le cahier des charges. Nous avons continué selon la même démarche, et je me félicite de la qualité de la restauration scolaire.

M. MAHEROU : Les prochaines dates du conseil municipal pourront-elles nous être communiquées ? Par ailleurs, le site EDF n'ayant toujours pas redémarré, le recours n'est toujours pas signé.

M. le Maire : Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 25 juin. Sur le terrain EDF, je confirme que l'ensemble des personnes ayant formulé des recours ont signé fin février/début mars, avec le propriétaire du terrain et les aménageurs un protocole d'accord. Néanmoins, une requête en annulation des recours déposés devant le tribunal va être déposée. Ensuite, le tribunal va prononcer une ordonnance ou un jugement de renoncement, ce qui peut prendre entre 2 et 4 mois. Enfin, la loi prévoit un délai de deux mois pour faire appel. En clair, ce qui reste à détruire le sera au mois de juillet, suite à quoi les travaux seront lancés sur la résidence de personnes âgées et les logements sociaux, suivi de la clinique de santé mentale.

La séance est levée à 23h45.